

MEMORIAL

**Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg**

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 464**3 mai 2004****SOMMAIRE**

Aelsion Investissements S.A., Luxembourg	22229	Gigalux S.A., Luxembourg	22247
Allied Domecq Stadthofstrasse BV, S.à r.l., Luxembourg	22237	Global Switch, S.à r.l., Luxembourg	22267
Associated Business Consultants S.A., Luxembourg	22235	Global Switch, S.à r.l., Luxembourg	22269
Associated Business Consultants S.A., Luxembourg	22235	GP SCI, Luxembourg	22231
Audhumla S.A., Luxembourg	22245	GP SCI, Luxembourg	22231
Axicom S.A., Pétange	22250	Green Heaven S.A., Luxembourg	22271
Bodena S.A., Luxembourg	22248	Green Heaven S.A., Luxembourg	22271
Bragance Investment S.A.	22230	Grefa, S.à r.l., Huldange	22228
Burberry Luxembourg (No. 1), S.à r.l., Luxembourg	22237	Grefa, S.à r.l., Huldange	22228
Burberry Luxembourg (No. 2), S.à r.l., Luxembourg	22238	Groupe Financier Luxembourgeois Holding S.A., Luxembourg	22226
Burberry Luxembourg (No. 3), S.à r.l., Luxembourg	22238	ING BHF-Bank International S.A.	22247
C. Karp-Kneip Constructions S.A., Luxembourg	22231	Innortho S.A., Luxembourg	22237
C.T.S., Consulting, Trading & Services S.A., Pétange	22234	Investprojet, S.à r.l., Luxembourg	22228
CC CDPQ, S.à r.l., Luxembourg	22237	IPEF II Holdings N°5 S.A., Luxembourg	22264
Centurio S.A., Hesperange	22232	Joco Promotions S.A., Clemency	22226
Centurio S.A., Hesperange	22232	LGI S.A., Luxembourg	22245
Chaleur & Confort S.A., Perle	22227	LRI Landesbank Rheinland-Pfalz International S.A.	22244
Classen-Papertronics S.A., Luxembourg	22232	Luciana Investment S.A., Luxembourg	22226
Classen-Papertronics S.A., Luxembourg	22232	M.M. Warburg & Co Luxembourg S.A., Luxembourg	22232
(Les) Compagnons de l'Habitat S.A., Luxembourg	22229	Makvalor S.A., Luxembourg	22263
Defense Control Europe S.A., Pétange	22234	Mitor S.A., Luxembourg	22233
Derek S.A., Luxembourg	22250	Naftex Holding S.A., Luxembourg	22246
Dinasty S.A., Luxembourg	22230	Naftex Holding S.A., Luxembourg	22246
Donfinox Investment Company S.A., Luxembourg	22246	Naftex Holding S.A., Luxembourg	22246
Electro Concept S.A., Crendal	22227	New Tech Venture Capital Fund S.C.A., Luxembourg	22264
Etnotech S.A., Luxembourg	22244	Newbell & Kesson, S.à r.l.	22231
Euro Strategies S.A., Luxembourg	22229	Newbell & Kesson, S.à r.l.	22231
e-Lip, S.à r.l., Luxembourg	22233	NG Web Business S.A., Pétange	22235
Finarco S.A., Luxembourg	22228	Plastobras Holding S.A., Luxembourg-Hesperange	22227
Finarco S.A., Luxembourg	22228	Procalux Holding S.A., Luxembourg	22269
Fondation Hëllef fir Kriibskrank Kanner, Strassen	22247	Publishing Properties, S.à r.l., Luxembourg	22265
Frankfurt-Trust Invest Luxembourg AG	22245	Publishing Properties, S.à r.l., Luxembourg	22267
Galaxy, S.à r.l., Luxembourg	22251	Quivira Ventures S.A., Luxembourg	22249
		Robusto S.A., Luxembourg	22229
		Romada.Fi S.A., Luxembourg	22269

S.G.M. Investment S.A., Luxembourg	22230	Talents Institutional Fund, Sicav, Luxembourg	22234
Sauna Club Finlandia S.A., Luxembourg	22233	Tarvan Invest S.A., Luxembourg	22238
Sauna Club Finlandia S.A., Luxembourg	22233	Texer Textile Services S.A., Luxembourg	22264
Securitel, S.à r.l., Ehlerange	22236	Texer Textile Services S.A., Luxembourg	22264
Servitia S.A., Luxembourg	22243	Texer Textile Services S.A., Luxembourg	22264
Slipstop International S.A., Mamer	22249	Unilink Contractors Corporation S.A., Luxembourg	22249
Slipstop International S.A., Mamer	22249	Vega Advisory Holding S.A., Luxembourg	22272
Spean Bridge Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	22251	Vertil S.A., Luxembourg	22227
Spean Bridge Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	22251	Vieux Castillon S.A.	22244
Spean Bridge Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	22251	VS Vertriebs Service, GmbH, Wasserbillig	22270
Spean Bridge Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	22251	VS Vertriebs Service, GmbH, Wasserbillig	22271
Spean Bridge Taiwan, S.à r.l., Luxembourg	22250	Wisuk Finance S.A., Luxembourg	22236
Spean Bridge Taiwan, S.à r.l., Luxembourg	22250	Wisuk Finance S.A., Luxembourg	22236
Studio Luxembourg S.A., Contern	22248	Wisuk Finance S.A., Luxembourg	22236
Sud Promolux S.A., Luxembourg	22230	Worldwide Industrial, S.à r.l., Luxembourg	22265
Swisscom Eurospot Luxembourg S.A., Luxembourg	22272	Wrap S.A., Luxembourg	22227

GRUPE FINANCIER LUXEMBOURGEOIS HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1226 Luxembourg, 20, rue J.P. Beicht.
R. C. Luxembourg B 68.933.

Décisions de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires du 30 mai 2003

L'Assemblée Générale a décidé d'accepter les démissions de M. Bastiaan Schreuders, M. Colm Smith et la société UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l., de leur poste d'administrateur de la société et ce, avec effet immédiat. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mars 2004.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 15 mars 2004, réf. LSO-AO03068. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(024141.3/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2004.

LUCIANA INVESTMENT S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 76.643.

DISSOLUTION

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 29 décembre 2003

1. La liquidation de la société LUCIANA INVESTMENT S.A. est clôturée.
2. Les livres et documents sociaux sont déposés à l'adresse, 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, et y seront conservés pendant cinq ans au moins.

Pour extrait sincère et conforme
FIN-CONTROLE S.A.

Le Liquidateur

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 20 février 2004, réf. LSO-AN04613. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(024095.3/795/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2004.

JOCO PROMOTIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Clemency.
R. C. Luxembourg B 59.431.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 15 mars 2004, réf. LSO-A03148, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PROCOMPTA-LUX, S.à r.l.

Signature

(023211.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2004.

VERTIL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 64.684.

Les comptes annuels au 31 décembre 2002 (version abrégée), enregistrés à Luxembourg, le 10 mars 2004, réf. LSO-AO02109, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(023145.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2004.

ELECTRO CONCEPT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9743 Crendal, Maison 14.
R. C. Diekirch B 6.181.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Diekirch, le 27 février 2004, réf. DSO-AN00215, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 17 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Crendal, le 11 mars 2004.

Signature.

(901073.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 17 mars 2004.

CHALEUR & CONFORT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8826 Perle, 49, rue de Holtz.
R. C. Diekirch B 5.700.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Diekirch, le 26 janvier 2004, réf. DSO-AM06034, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 17 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 17 mars 2004.

Signature.

(901074.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 17 mars 2004.

PLASTOBRAS HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg-Hesperange.
R. C. Luxembourg B 48.847.

Suite à une notification du 26 février 2004 les administrateurs, M. Fernand Hack, M. Claus W. Bering et LUXMANAGEMENT, S.à r.l., ainsi que le commissaire aux comptes LUXMANAGEMENT LTD se sont démis de leurs fonctions avec effet immédiat.

Fait à Luxembourg, le 26 février 2004.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 8 mars 2004, réf. LSO-AO01470. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(022411.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2004.

WRAP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.
R. C. Luxembourg B 84.485.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire de la société tenue de façon extraordinaire en date du 12 mars 2004, que:

- le bilan et compte de pertes et profits pour la période du 31 octobre 2001 (date de constitution de la société) au 31 décembre 2002 ont été approuvés par l'assemblée générale,

- décharge pleine et entière a été donnée aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leur mandat pour la période du 31 octobre 2001 au 31 décembre 2002.

Luxembourg, le 12 mars 2004.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 15 mars 2004, réf. LSO-AO03131. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(023235.2//19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2004.

FINARCO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 31.759.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 11 mars 2004, réf. LSO-AO02441, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 mars 2004.

Signature.

(022656.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2004.

FINARCO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 31.759.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 11 mars 2004, réf. LSO-AO02445, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 mars 2004.

Signature.

(022655.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2004.

INVESTPROJET, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon 1^{er}.
R. C. Luxembourg B 88.341.

Constituée par-devant M^e Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 28 juin 2002, acte publié au Mémorial C n° 1400 du 27 septembre 2002.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 10 mars 2004, réf. LSO-AO02224, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour INVESTPROJET, S.à r.l.

MeesPierson INTERTRUST FINANCIAL ENGINEERING S.A. (anc. KPMG FINANCIAL ENGINEERING, S.à r.l.)

Signature

(022525.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2004.

GREFA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9964 Huldange, 2, rue de Stavelot.
R. C. Luxembourg B 30.586.

EXTRAIT

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire reçu par le notaire Léonie Grethen de résidence à Rambrouch en date du 17 février 2004, acte enregistré à Redange-sur-Attert, le 20 février 2004, vol. 404, fol. 38, case 2, les modifications suivantes sont à noter:

I.- L'associé unique a décidé de transférer le siège social à l'adresse suivante: L-9964 Huldange, 2, rue de Stavelot.

Suite à cette résolution, l'associé a décidé d'adapter les statuts de la société et de modifier l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le siège social est établi à Huldange. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger en vertu d'une décision du ou des associés.»

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Rambrouch, le 12 mars 2004.

L. Grethen.

(023183.3/240/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2004.

GREFA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9964 Huldange, 2, rue de Stavelot.
R. C. Luxembourg B 30.586.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

L. Grethen.

(023188.3/240/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2004.

EURO STRATEGIES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R. C. Luxembourg B 81.069.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 11 mars 2004, réf. LSO-AO02563, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 mars 2004.

Signature.

(022538.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2004.

ROBUSTO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 85.674.

Les comptes annuels au 31 décembre 2003 (version abrégée), enregistrés à Luxembourg, le 10 mars 2004, réf. LSO-AO2051, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(023094.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2004.

LES COMPAGNONS DE L'HABITAT S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 92.139.

DISSOLUTION*Extrait*

Il résulte d'un acte de dissolution de société reçu par Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 27 février 2004, enregistré à Grevenmacher, le 11 mars 2004, vol. 526, fol. 25, case 2;

I.- Que la société anonyme LES COMPAGNONS DE L'HABITAT S.A., ayant eu son siège social à L-1521 Luxembourg, 134, rue Adolphe Fischer, R.C.S. Luxembourg section B numéro 92.139, a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 27 février 2003, publié au Mémorial C numéro 432 du 19 avril 2003.

II.- Que le capital social de la société anonyme LES COMPAGNONS DE L'HABITAT S.A., prédésignée, s'élève actuellement à trente et un mille euros (31.000,- EUR), représenté par mille (1.000) actions avec une valeur nominale de trente et un euros (31,- EUR) chacune, entièrement libérées,

que les comparants sont propriétaires de toutes les actions de la susdite société anonyme LES COMPAGNONS DE L'HABITAT S.A.,

qu'en tant qu'actionnaires uniques ils déclarent expressément procéder à la dissolution de la susdite société anonyme LES COMPAGNONS DE L'HABITAT S.A. et à la liquidation de la société en raison de son inactivité prolongée depuis le 9 juin 2003 suite à la démission de ses administrateurs et à la dénonciation de son siège social.

III.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans au siège social de la société dissoute.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 15 mars 2004.

J. Seckler.

(023116.3/231/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2004.

AELSION INVESTISSEMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1621 Luxembourg, 24, rue des Genêts.
R. C. Luxembourg B 68.040.

Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 10 février 2004, tenue au siège social

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 10 février 2004:

Le Conseil d'Administration constate le versement de EUR 12.240,02 (douze mille deux cent quarante euros et deux cents), suite à l'appel du capital social souscrit non encore libéré, de telle manière que le capital social est libéré et versé à ce jour jusqu'à concurrence de EUR 30.986,69 (trente mille neuf cent quatre-vingt six euros et soixante-neuf cents) correspondant à 100% du capital social souscrit.

Luxembourg, le 16 février 2004.

FIDUCIAIRE DU KIEM, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 11 mars 2004, réf. LSO-AO02533. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(023268.3/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2004.

S.G.M. INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian.
R. C. Luxembourg B 89.759.

—
*Extrait du procès-verbal de la réunion de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la Société,
qui s'est tenue à Luxembourg le 6 mars 2003 à 15.00 heures*

Résolution unique

L'assemblée générale prend connaissance des démissions de Monsieur Marco Sterzi, conseiller économique, avec adresse professionnelle à 18, Avenue de la Porte Neuve, L-2227 Luxembourg, et de Madame Maria Laura Guardamagna, avocat, à 18, Avenue de la Porte Neuve, L-2227 Luxembourg, de leur fonction d'administrateur décide de nommer Monsieur Massimo Longoni, conseiller économique, avec adresse professionnelle à Luxembourg et Monsieur Graziano Messana, conseiller économique, avec adresse professionnelle à Milan comme administrateurs de la société, leur mandat expirera à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en l'an 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 mars 2004.

Signatures.

Enregistré à Luxembourg, le 27 février 2004, réf. LSO-AN05707. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(023263.3/000/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2004.

BRAGANCE INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 62.501.

—
Par la présente, Madame Sharane Elliott démissionne en tant qu'administrateur de la société, avec effet immédiat.
Luxembourg, le 21 janvier 2004.

BRAGANCE INVESTMENT S.A.

S. Elliott

Enregistré à Luxembourg, le 6 février 2004, réf. LSO-AN01233. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(023265.2//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2004.

DINASTY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1621 Luxembourg, 24, rue des Genêts.
R. C. Luxembourg B 99.076.

—
Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 24 décembre 2003, tenue au siège social

Résolution unique

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 24 décembre 2003:

Le conseil d'administration constate le versement de EUR 23.250,- (vingt trois mille deux cent cinquante Euros), suite à l'appel du capital social souscrit non encore libéré, de telle manière que le capital social est libéré et versé à ce jour jusqu'à concurrence de EUR 31.000,- (trente et un mille euros) correspondant à 100% du capital social souscrit.

Luxembourg, le 12 janvier 2004.

FIDUCIAIRE DU KIEM, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 11 mars 2004, réf. LSO-AO02534. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(023272.3/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2004.

SUD PROMOLUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1466 Luxembourg, 4, rue Jean Engling.
R. C. Luxembourg B 90.577.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 17 mars 2004, réf. LSO-AO03568, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mars 2004.

SUD PROMOLUX S.A.

Signature

(023660.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2004.

NEWBELL & KESSON, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R. C. Luxembourg B 97.831.

Société constituée le 19 décembre 2003 par-devant Maître Henri Beck, notaire de résidence à Echternach.

—
Le siège de la société NEWBELL & KESSON, S.à r.l., établi au 24, rue des Genêts, L-1621 Luxembourg, a été dénoncé le 16 février 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 février 2004.

FIDUCIAIRE DU KIEM, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 11 mars 2004, réf. LSO-AO02535. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(023275.2//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2004.

NEWBELL & KESSON, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R. C. Luxembourg B 97.831.

Société constituée le 19 décembre 2003 par-devant Maître Henri Beck, notaire de résidence à Echternach.

—
Il est donné connaissance par la présente, de la démission de Monsieur Aleksandar Vukotic, de son poste de gérant technique au sein de la société NEWBELL & KESSON, S.à r.l.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 février 2004.

A. Vukotic.

Enregistré à Luxembourg, le 11 mars 2004, réf. LSO-AO02536. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(023278.2//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2004.

GP SCI, Société Civile Immobilière.

Siège social: L-1621 Luxembourg, 24, rue des Genêts.

—
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 11 mars 2004, réf. LSO-AO02527, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 mars 2004.

FIDUCIAIRE DU KIEM, S.à r.l.

Signature

(023300.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2004.

GP SCI, Société Civile Immobilière.

Siège social: L-1621 Luxembourg, 24, rue des Genêts.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 11 mars 2004, réf. LSO-AO02528, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 mars 2004.

FIDUCIAIRE DU KIEM, S.à r.l.

Signature

(023296.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2004.

C. KARP-KNEIP CONSTRUCTIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1524 Luxembourg, 14, rue Michel Flammang.

R. C. Luxembourg B 25.351.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 6 février 2004, réf. LSO-AN01296, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mars 2004.

C. KARP-KNEIP CONSTRUCTIONS S.A.

Signature

(023698.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2004.

CENTURIO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5887 Hesperange, 381, route de Thionville.
R. C. Luxembourg B 60.727.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 11 mars 2004, réf. LSO-AO02517, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 17 mars 2004.

FIDUCIAIRE DU KIEM, S.à r.l.

Signature

(023310.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2004.

CENTURIO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5887 Hesperange, 381, route de Thionville.
R. C. Luxembourg B 60.727.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 11 mars 2004, réf. LSO-AO02518, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 17 mars 2004.

FIDUCIAIRE DU KIEM, S.à r.l.

Signature

(023309.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2004.

CLASSEN-PAPERTRONICS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 9, rue Michel Rodange.
R. C. Luxembourg B 23.418.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 10 mars 2004, réf. LSO-AO02187, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mars 2004.

Signature.

(023331.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2004.

CLASSEN-PAPERTRONICS S.A., Société Anonyme.

Gesellschaftssitz: L-2430 Luxembourg, 9, rue Michel Rodange.
R. C. Luxembourg B 23.418.

AUSZUG

Gemäss Protokoll der Ausserordentlichen Generalversammlung vom 6. Juni 2003 ist Herr Achim Neumann, Bilanzbuchhalter, wohnhaft in D-45149 Essen, Lührmannwald 33, als Aufsichtskommissar, anstelle von Herrn Dirk Brenscheidt ernannt worden.

Herr Achim Neumann wird das Mandat seines Vorgängers beenden.

Luxemburg, den 8. März 2004.

Unterschrift.

Enregistré à Luxembourg, le 10 mars 2004, réf. LSO-AO02186. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(023319.3/534/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2004.

M.M. WARBURG & CO LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2010 Luxembourg, 2, place Dargent.
R. C. Luxembourg B 10.700.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 16 mars 2004, réf. LSO-AO03228, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 mars 2004.

M.M. WARBURG & CO LUXEMBOURG S.A.

Signatures

(023700.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2004.

SAUNA CLUB FINLANDIA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 58, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 21.250.

—
L'assemblée générale extraordinaire du 1^{er} novembre 2003 réunie à la totalité des actions a nommé à partir de ce jour et à l'unanimité.

Madame Francine Jonet, 120 Grand route à B-4122 Plainevaux, qui accepte ce mandat d'administrateur de la société.

Fait en trois exemplaires.

Lu et approuvé

P. Barbieux / F. Jonet

Administrateur-délégué / -

Enregistré à Luxembourg, le 19 janvier 2004, réf. LSO-AM04162. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(023341.3/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2004.

SAUNA CLUB FINLANDIA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 58, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 21.250.

—
Comme suite à l'assemblée générale extraordinaire de décembre 2003 réunie à la totalité des actions, a été nommé à partir de ce jour.

Madame Alexandra Veneziano de nationalité française et italienne, demeurant à F-57950 Montigny-les-Metz, rue de Marly 117,

qui accepte ce mandat d'administrateur de la société à titre gratuit.

Le mandat d'administrateur de Francine Jonet est à titre gratuit.

Monsieur Philippe Henrotte, administrateur, donne sa démission. Celle-ci est acceptée.

Fait en trois exemplaires, le 2 mars 2004.

Lu et approuvé

P. Barbieux / A. Veneziano

Administrateur-délégué / -

Enregistré à Luxembourg, le 17 mars 2004, réf. LSO-AO03618. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(023339.3/000/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2004.

e-Lip, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 71.752.

—
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 16 mars 2004, réf. LSO-AO03196, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 mars 2004.

Signature.

(023393.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2004.

MITOR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 43.364.

EXTRAIT

Il résulte de la réunion du conseil d'administration du 18 juin 2003 que la société est représentée par des signatures collectives de deux administrateurs actuellement en fonction, sous réserve qu'une de ces signatures soit donnée par Monsieur Antonio Villa ou Monsieur Emilio Villa ou Monsieur Alberto Maria Gabriele Antonio Villa.

Luxembourg, le 24 février 2004.

Pour le conseil d'administration

G. Schneider

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 15 mars 2004, réf. LSO-AO03151. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(023491.3/535/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2004.

DEFENSE CONTROL EUROPE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4761 Pétange, 5, route de Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 82.352.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 16 mars 2004, réf. LSO-AO03214, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 mars 2004.

Signature.

(023402.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2004.

C.T.S., CONSULTING, TRADING & SERVICES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4761 Pétange, 5, route de Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 70.622.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 16 mars 2004, réf. LSO-AO03207, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 mars 2004.

Signature.

(023408.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2004.

TALENTS INSTITUTIONAL FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 64.142.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Annuelle du 1^{er} mars 2004

1. Décisions prises par les actionnaires du compartiment SKIMMIA

Première résolution

Les actionnaires du compartiment approuvent, à l'unanimité, le rapport de gestion du gestionnaire du compartiment pour l'exercice clos le 31 décembre 2003.

Deuxième résolution

Les actionnaires du compartiment approuvent, à l'unanimité, les comptes et états financiers du compartiment pour l'exercice clos le 31 décembre 2003.

Troisième résolution

Les actionnaires du compartiment, sur proposition du Conseil d'Administration, décident de reporter à nouveau l'intégralité du bénéfice de 167.729,- EUR réalisé lors de l'exercice clos le 31 décembre 2003.

2. Décisions prises par les actionnaires du compartiment GLOBAL PERFORMANCE

Première résolution

Les actionnaires du compartiment approuvent, à l'unanimité, le rapport de gestion du gestionnaire du compartiment pour l'exercice clos le 31 décembre 2003.

Deuxième résolution

Les actionnaires du compartiment approuvent, à l'unanimité, les comptes et états financiers du compartiment pour l'exercice clos le 31 décembre 2003.

Troisième résolution

Les actionnaires du compartiment, sur proposition du Conseil d'Administration, décident de reporter à nouveau l'intégralité de la perte de 96.096,- EUR réalisée lors de l'exercice clos le 31 décembre 2003.

3. Décisions prises par les actionnaires du compartiment TALENTS INSTITUTIONAL 2001

Première résolution

Les actionnaires du compartiment approuvent, à l'unanimité, le rapport de gestion du gestionnaire du compartiment pour l'exercice clos le 31 décembre 2003.

Deuxième résolution

Les actionnaires du compartiment approuvent, à l'unanimité, les comptes et états financiers du compartiment pour l'exercice clos le 31 décembre 2003.

Troisième résolution

Les actionnaires du compartiment, sur proposition du Conseil d'Administration, décide de reporter à nouveau l'intégralité du bénéfice de 4.331.525,- EUR réalisé lors de l'exercice clos le 31 décembre 2003.

4. Décisions prises par l'ensemble des actionnaires de la SICAV

Après avoir délibéré, l'Assemblée Générale Annuelle des actionnaires prend les résolutions suivantes, chacune à l'unanimité des voix:

Première résolution

L'Assemblée Générale Annuelle des actionnaires approuve le rapport du Conseil d'Administration pour l'exercice clos le 31 décembre 2003.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale Annuelle des actionnaires approuve les comptes et états financiers consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2003.

Troisième résolution

L'Assemblée Générale Annuelle des actionnaires donne décharge pleine et entière à Messieurs Albert Le Dirac'h, Cyrille Albert-Roulhac et Vincent Decalf, quant à l'exécution de leurs mandats au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2003.

L'Assemblée Générale Annuelle des actionnaires donne décharge pleine et entière au Réviseur ERNST & YOUNG/Luxembourg, quant à l'exécution de son mandat au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2003.

Quatrième résolution

L'Assemblée Générale Annuelle des actionnaires reconduit, jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Annuelle, les mandats de Messieurs Albert Le Dirac'h, Cyrille Albert-Roulhac et Vincent Decalf, Administrateurs en place.

L'Assemblée Générale Annuelle des actionnaires nomme aux fonctions de réviseur ERNST & YOUNG/Luxembourg «Réviseur», pour le terme d'un an expirant à la prochaine Assemblée Générale Annuelle.

Enregistré à Luxembourg, le 5 mars 2004, réf. LSO-AO01435. – Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(023407.3/000/59) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2004.

NG WEB BUSINESS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4761 Pétange, 5, route de Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 79.347.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 16 mars 2004, réf. LSO-AO03243, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 mars 2004.

Signature.

(023420.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2004.

ASSOCIATED BUSINESS CONSULTANTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 13, rue Jean Bertholet.
R. C. Luxembourg B 72.264.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 15 mars 2004, réf. LSO-AO03097, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 mars 2004.

FIDUCIAIRE BENOY CONSULTING

Signature

(023460.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2004.

ASSOCIATED BUSINESS CONSULTANTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 13, rue Jean Bertholet.
R. C. Luxembourg B 72.264.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires tenue à Luxembourg en date du 5 mars 2004

Il résulte dudit procès-verbal que décharge pleine et entière a été donnée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de toute responsabilité résultant de l'exercice de leurs fonctions pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2002.

Luxembourg, le 5 mars 2004.

Pour la société

FIDUCIAIRE BENOY CONSULTING

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 15 mars 2004, réf. LSO-AO03096. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(023458.2//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2004.

WISUK FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 13, rue Jean Bertholet.
R. C. Luxembourg B 80.879.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 15 mars 2004, réf. LSO-AO03095, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 17 mars 2004.

FIDUCIAIRE BENOY CONSULTING

Signature

(023464.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2004.

WISUK FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 13, rue Jean Bertholet.
R. C. Luxembourg B 80.879.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 15 mars 2004, réf. LSO-AO03094, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 17 mars 2004.

FIDUCIAIRE BENOY CONSULTING

Signature

(023463.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2004.

WISUK FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 13, rue Jean Bertholet.
R. C. Luxembourg B 80.879.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires tenue à Luxembourg en date du 4 mars 2004

Il résulte dudit procès-verbal que décharge pleine et entière a été donnée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de toute responsabilité résultant de l'exercice de leurs fonctions pour les exercices clôturés au 31 décembre 2001 et au 31 décembre 2002.

Madame Nathalie Carbotti-Prieur a été nommée administrateur en remplacement de Madame Anne-Françoise Fouss, administrateur démissionnaire jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2010.

Les mandats de:

Madame Regina Rocha Melanda,

Madame Gaby Trierweiler,

en tant qu'administrateurs ainsi que celui du commissaire aux comptes Monsieur Lex Benoy ont été renouvelés jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2010.

Luxembourg, le 4 mars 2004.

Pour la société

FIDUCIAIRE BENOY CONSULTING

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 15 mars 2004, réf. LSO-AO03092. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(023448.3/800/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2004.

SECURITEL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4384 Ehlerange, Z.A.R.E. Ilôt Ouest.
R. C. Luxembourg B 80.454.

Extrait du procès-verbal de la réunion des associés du 15 mars 2004

Les associés décident à l'unanimité, de transférer le siège social de la société à:
SECURITEL, S.à r.l., Z.A. R. E, Ilôt Ouest - Bâtiment MGM, L-4384 Ehlerange,
avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SECURITEL, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 17 mars 2004, réf. LSO-AO03577. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(023674.3/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2004.

CC CDPQ, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2954 Luxembourg, 1, place de Metz.
R. C. Luxembourg B 68.969.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 10 mars 2004

L'associé unique de la Société, CAPITAL COMMUNICATIONS CDPQ Inc., dont le siège social est sis 1000, place Jean-Paul Riopelle, Montréal (Québec) H2Z2B3, Canada, prend les décisions suivantes:

Première résolution

Révocation du mandat de gérant avec effet immédiat de Monsieur André Bourbonnais, administrateur de sociétés, demeurant à Montréal (Canada).

Deuxième résolution

Nomination en qualité de gérant avec effet immédiat de Monsieur Dave Brochet, demeurant à Paris (France), avec pouvoir d'engager la Société par signature conjointe avec l'autre gérant de la Société.

Luxembourg, le 10 mars 2004.

Certifié sincère et conforme

BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 16 mars 2004, réf. LSO-AO03262. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(023507.3/1122/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2004.

ALLIED DOMEQ STADTHOFSTRASSE BV, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège de direction effective: L-2320 Luxembourg, 69A, boulevard de la Pétrusse.

Siège social: Breda (Pays-Bas).

R. C. Luxembourg B 71.543.

Le bilan au 31 août 2003, enregistré à Luxembourg, le 9 mars 2004, réf. LSO-AO01870, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 mars 2004.

Signature.

(023521.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2004.

BURBERRY LUXEMBOURG (No. 1), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: 153.756.500,- EUR.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 99, Grand-rue.

R. C. Luxembourg B 88.583.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale du 23 février 2004

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale du 23 février 2004 que la société BURBERRY LUXEMBOURG HOLDINGS LIMITED, ayant son siège social aux 18-22, Haymarket, Londres SW1Y7 4DQ, en sa qualité d'associé unique de la société BURBERRY LUXEMBOURG (No. 1), a reconduit les mandats de gérants de M. Eric Isaac, demeurant à L-5335 Moutfort, M. Paul Kendall, demeurant à F-78600 Maisons Laffitte et M. Ulrik Garde Due, demeurant à F-75016 Paris, pour un terme de 6 années, venant à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2009.

Pour extrait conforme, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 mars 2004.

E. Isaac.

BURBERRY LUXEMBOURG (No. 1), S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 11 mars 2004, réf. LSO-AO02456. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(023601.3/000/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2004.

INNORTHO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 72.020.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 10 mars 2004, réf. LSO-AO02326, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(023845.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2004.

BURBERRY LUXEMBOURG (No. 2), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: 1.603.750,- EUR.**

Siège social: L-1661 Luxembourg, 99, Grand-rue.

R. C. Luxembourg B 88.584.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale du 23 février 2004

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale du 23 février 2004 que la société BURBERRY LUXEMBOURG HOLDINGS LIMITED, ayant son siège social au 18-22, Haymarket, Londres SW1Y7 4DQ, en sa qualité d'associé unique de la société BURBERRY LUXEMBOURG (No. 2), a reconduit les mandats de gérants de M. Eric Isaac, demeurant à L-5335 Moutfort, M. Paul Kendall, demeurant à F-78600 Maisons Laffitte et M. Ulrik Garde Due, demeurant à F-75016 Paris, pour un terme de 6 années, venant à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2009.

Pour extrait conforme, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 mars 2004.

E. Isaac.

BURBERRY LUXEMBOURG (No. 2), S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 11 mars 2004, réf. LSO-AO02453. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(023603.3/000/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2004.

BURBERRY LUXEMBOURG (No. 3), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: 1.603.750,- EUR.**

Siège social: L-1661 Luxembourg, 99, Grand-rue.

R. C. Luxembourg B 88.655.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale du 23 février 2004

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale du 23 février 2004 que la société BURBERRY LUXEMBOURG HOLDINGS LIMITED, ayant son siège social au 18-22, Haymarket, Londres SW1Y7 4DQ, en sa qualité d'associé unique de la société BURBERRY LUXEMBOURG (No. 3), a reconduit les mandats de gérants de M. Eric Isaac, demeurant à L-5335 Moutfort, M. Paul Kendall, demeurant à F-78600 Maisons Laffitte et M. Ulrik Garde Due, demeurant à F-75016 Paris, pour un terme de 6 années, venant à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2009.

Pour extrait conforme, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 mars 2004.

E. Isaac.

BURBERRY LUXEMBOURG (No. 3), S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 11 mars 2004, réf. LSO-AO02457. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(023604.3/000/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2004.

TARVAN INVEST S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 99.585.

STATUTES

In the year two thousand and four, on the fifth day of February,
Before Us, Maître Emile Schlessler, notary public residing in Luxembourg,

There appeared:

1.- SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A., a société anonyme, having its registered offices in L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey,

here represented by Mrs. Patrizia Collarin, private employee, residing professionally in L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey,

by virtue of a proxy given in Luxembourg on 2nd February 2004,

2.- LOUV, S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered offices in L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey,

here represented by Mrs. Patrizia Collarin, previously named,

by virtue of a proxy given in Luxembourg on 2nd February 2004,

Said proxies initialled *ne varietur* by the proxyholder of the appearing parties and the undersigned notary will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Said appearing parties have established as follows Articles of Incorporation of a company to be organized between themselves:

Title I.- Name, Registered office, Object, Duration, Corporate Capital

Art. 1. There is hereby organized a company in the form of a société anonyme, the name of which shall be TARVAN INVEST S.A.

Said company shall have its registered office in Luxembourg.

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Board.

In the event that the Board determines that extraordinary political, economic or social developments have occurred, or are imminent, which might impair the normal activities of the registered office or easy communication between such office and foreign countries, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances.

Such temporary measures shall, however, have no effect on the nationality of the company which, notwithstanding such temporary transfer of the registered office, still remains of Luxembourg nationality.

The company shall have an unlimited duration.

Art. 2. The purpose of the company is the acquisition of interests in any form whatsoever in other Luxembourg or foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or in any other manner of securities of any kinds or of any liquid funds, the management, supervision and development of these interests.

The company may participate in the organization and development of any industrial or trading company and may grant its assistance to such company in the form of loans, guaranties or in any other way.

The company has also as purpose the acquisition, the management, the development by renting out or by any other means and, if applicable, the sale of real estate of any kind, in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

The company may carry out all transactions relating to movable assets or real estate or those being of a financial, industrial, commercial or civil nature, which are directly or indirectly linked to its corporate purpose.

It may achieve its purpose either directly or indirectly, by acting in its own name or for account of a third party, alone or in co-operation with others and carry out any operation which promotes its corporate purpose or the purpose of the companies in which it holds interests.

Generally the company may take any control or supervision measures and carry out any operation which is regarded useful for the achievement of its purpose and its goals.

Art. 3. The corporate capital is fixed at thirty-one thousand Euros (EUR 31,000.-), represented by three thousand one hundred (3,100) shares of ten Euros (EUR 10.-) each.

The shares shall be in bearer form or in registered form at the shareholder's request.

The subscribed capital may be increased or reduced by a decision of an extraordinary general meeting of shareholders deliberating in the same manner as for the amendment of the Articles of Incorporation.

The company may redeem its shares within the limits fixed by law.

Title II.- Management and supervision

Art. 4. The company shall be managed by a Board of Directors composed of at least three members who need not be shareholders of the company. Their term of office shall be maximum six years. The directors shall be re-eligible.

Art. 5. With the exception of the acts reserved to the general meeting of shareholders by law or by the Articles of Incorporation, the Board of Directors may perform all acts necessary or useful to the achievement of the purposes of the company. The Board of Directors may not deliberate or act validly unless a majority of its members are present or represented, a proxy between directors, which may be given by letter, telex or telefax, being permitted.

In case of emergency, the directors may cast their vote by letter, telex or telefax. Resolutions in writing approved and signed by all directors shall have the same effects as resolutions adopted at the directors' meetings.

Resolutions of the Board of Directors shall be adopted by majority vote.

Art. 6. The Board of Directors may delegate all or part of its power relating to the daily management and representation of the company in relation with this management to a director, officer, manager or other agents, being a shareholder or not.

The delegation to a member of the Board of Directors is submitted to the prior authorization of the general meeting

The company shall be bound by the sole signature of the Board of Director's delegate or by the collective signature of two directors, or, if the general meeting decides to establish two categories of Directors, the company will therefore be bound by the joint signature of one director of category A and one director of category B.

Art. 7. Legal action, as claimant as well as defendant, will be taken in the name of the company by the Board of Directors represented by its chairman or its managing director.

Art. 8. The Board of Directors may decide to pay interim dividends within the limits and conditions fixed by law.

Art. 9. The supervision of the corporation shall be entrusted to one or more auditors, who are appointed for a term not exceeding six years. They shall be re-eligible.

Title III.- General meeting and distribution of profits

Art. 10. The general meeting of the company properly constituted represents the entire body of the shareholders. It has the broadest powers to perform or ratify all acts which concern the company.

Convening notices of all general meetings shall be made in compliance with the legal provisions. If all the shareholders are present or represented and if they declare that they have had knowledge of the agenda submitted to their consideration, the general meeting may take place without previous convening notices.

The general meeting shall determine the allocation or distribution of the net profits.

Art. 11. The annual meeting of shareholders shall be held on the third Wednesday of February at 10.00 in Luxembourg at the registered office or at any other location designated in the convening notices. If said day is a public holiday, the meeting will be held the next following business day.

Art. 12. By a decision of the extraordinary general meeting of the shareholders, all or part of the net profit and the distributable reserves may be assigned to redemption of the stock capital by way of reimbursement at par of all or part of the shares which have to be determined by lot, without reduction of capital. The reimbursed shares are cancelled and replaced by bonus shares which have the same rights as the cancelled shares, with the exception of the right of reimbursement of the assets brought in and of the right to participate at the distribution of a first dividend allocated to non-redeemed shares.

Title IV.- Accounting year, Dissolution

Art. 13. The accounting year shall begin on 1st of January and end on 31st of December of each year.

Art. 14. The company may be dissolved by a decision of the general meeting voting with the same quorum as for the amendment of the articles of incorporation.

Title V.- General provisions

Art. 15. All matters not governed by these Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the Law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended.

Transitory provisions

1.- The first accounting year will start on the date of formation of the Company and will end on the 31st December 2004.

2.- The first annual general meeting will be held in 2005.

Subscription and payment

The shares have been subscribed as follows:

1.- SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A., previously named, three thousand ninety-nine shares	3,099
2.- LOUV, S.à r.l., previously named, one share	1
Total: three thousand one hundred shares	3,100

The shares have all been fully paid up in cash so that the sum of thirty-one thousand Euros (EUR 31,000.-) is now available to the company, evidence thereof having been given to the notary.

Statement

The undersigned notary states that the conditions set forth in Article 26 of the Law of Trading Companies have been observed and expressly acknowledges their observation.

Estimate of costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever which the company incurs or for which it is liable by reason of its organization amounts to approximately one thousand seven hundred and fifty Euros (EUR 1,750.-).

Extraordinary general meeting

Here and now, the above-named persons, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convened, have decided to hold an extraordinary general meeting and, having stated that it was regularly constituted, they have, by unanimous vote, passed the following resolutions:

1) The registered office of the company is at 23, avenue Monterey, in L-2086 Luxembourg.

The general meeting authorizes the board of directors to fix at any time a new registered office within the municipality of Luxembourg.

2) The number of directors is fixed at four and that of the auditors at one.

3) Are appointed as directors:

a) Mr Ricardo Sanchez, private employee, residing in L-8017 Strassen, 18, rue de la Chapelle,

b) Mr Alain Renard, private employee, residing in L-8321 Olm, 17, rue Eisenhower,

c) PAVILOSTA S.A., with registered offices in Panama City (Republic of Panama), Galerias Miami, Oficina 13, Barrio El Dorado,

d) VERDE OLIVA WTX ROSADO S.A., with registered offices in San José (Costa Rica), Los Yoses.

The general meeting decides to distribute the mandates of directors as follows:

Directors of category A:

- Mr Ricardo Sanchez, pre-named,

- Mr Alain Renard, pre-named,

Directors of category B:

- PAVILOSTA S.A., pre-named,

- VERDE OLIVA WTX ROSADO S.A., pre-named.

Therefore, the company is validly bound by the joint signature of one Director of Category A and one Director of Category B.

4) Is appointed as statutory auditor:

FIN-CONTROLE S.A., with registered offices at 13, rue Beaumont, in L-1219 Luxembourg.

5) The mandates of the directors and the auditor shall expire immediately after the annual general meeting of 2007. The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French translation; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French texts, the English text will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of the document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by surname, name, civil status and residence, the said person appearing signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatre, le cinq février,

Par-devant Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, 28, boulevard Grande-Duchesse Charlotte,

Ont comparu:

1.- SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A., société anonyme, avec siège social à L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey,

ici représentée par Madame Patrizia Collarin, employée privée, demeurant professionnellement à L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey,

en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée à Luxembourg, le 2 février 2004,

2.- LOUV, S.à r.l., société à responsabilité limitée, avec siège social à L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey,

ici représentée par Madame Patrizia Collarin, prénommée,

en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée à Luxembourg, le 2 février 2004,

Les procurations prémentionnées, paraphées ne varietur par la représentante des comparantes et le notaire instrumentaire, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec celui-ci.

Lesdites comparantes, représentées comme indiqué ci-avant, ont arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société anonyme qu'elles vont constituer entre elles:

Titre I.- Dénomination, Siège social, Objet, Durée, Capital social

Art. 1^{er}. Il est formé une société sous la forme d'une société anonyme, dont la dénomination est TARVAN INVEST S.A.

Cette société aura son siège social à Luxembourg.

Il pourra être créé par simple décision du conseil d'administration des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil d'administration estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer le siège social provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La société aura une durée illimitée.

Art. 2. La société a pour objet la prise d'intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription et toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou toute autre manière de toutes valeurs mobilières et de toutes espèces, l'administration, la supervision et le développement de ces intérêts. La société pourra prendre part à l'établissement et au développement de toute entreprise industrielle ou commerciale et pourra prêter son assistance à pareille entreprise au moyen de prêts, de garanties ou autrement. Elle pourra prêter ou emprunter avec ou sans intérêts, émettre des obligations et autres reconnaissances de dettes.

La société a également pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur par location et de toute autre manière et, le cas échéant, la vente d'immeubles de toute nature, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Elle pourra généralement faire toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger qui se rattachent directement ou indirectement, en tout ou en partie, à son objet social.

Elle pourra réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association, en effectuant toute opération de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

D'une façon générale, la société pourra prendre toutes mesures de contrôle ou de surveillance et effectuer toute opération qui peut lui paraître utile dans l'accomplissement de son objet et son but.

Art. 3. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-), représenté par trois mille cent (3.100) actions de dix euros (EUR 10,-) chacune.

Toutes les actions pourront être au porteur ou nominatives, au choix de l'actionnaire.

Le capital souscrit peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires statuant comme en matière de modifications des statuts.

La société pourra procéder au rachat de ses propres actions dans les limites fixées par la loi.

Titre II.- Administration, Surveillance

Art. 4. La société sera administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Les administrateurs seront rééligibles.

Art. 5. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de ceux que la loi ou les statuts réservent à l'assemblée générale. Le conseil d'administration ne pourra délibérer et statuer valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télex ou télécopie étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs pourront émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopie. Des décisions prises par écrit, approuvées et signées par tous les administrateurs, produiront effet au même titre que des décisions prises à une réunion du conseil d'administration. Les décisions du conseil d'administration seront prises à la majorité des voix.

Art. 6. Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un administrateur, directeur, gérant ou autres agents, actionnaire ou non.

La délégation à un membre du Conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

La société sera engagée soit par la signature individuelle du délégué du conseil, soit par la signature collective de deux administrateurs, soit pour le cas où l'assemblée générale décide d'établir différentes catégories d'administrateurs, par la signature conjointe d'un administrateur de la catégorie A avec un administrateur de la catégorie B.

Art. 7. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par le conseil d'administration agissant par son président ou un délégué du conseil.

Art. 8. Le conseil d'administration est autorisé à procéder à des versements d'acomptes sur dividendes conformément aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Art. 9. La surveillance de la société sera confiée à un ou plusieurs commissaires; ils seront nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Ils seront rééligibles.

Titre III.- Assemblée générale et Répartition des bénéfices

Art. 10. L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne seront pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

L'assemblée générale décidera de l'affectation ou de la distribution du bénéfice net.

Art. 11. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunira de plein droit au siège social ou à tout autre endroit à Luxembourg indiqué dans l'avis de convocation, le troisième mercredi du mois de février à 10.00 heures. Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 12. Par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, tout ou partie des bénéfices et réserves autres que ceux que la loi ou les statuts interdisent de distribuer peuvent être affectés à l'amortissement du capital par voie de remboursement au pair de toutes les actions ou d'une partie de celles-ci désignées par tirage au sort, sans que le capital exprimé ne soit réduit. Les titres remboursés sont annulés et remplacés par des actions de jouissance qui bénéficient des mêmes droits que les titres annulés, à l'exclusion du droit au remboursement de l'apport et du droit de participation à la distribution d'un premier dividende attribué aux actions non amorties.

Titre IV.- Exercice social, Dissolution

Art. 13. L'année sociale commencera le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 14. La société pourra être dissoute par décision de l'assemblée générale statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Titre V.- Disposition générale

Art. 15. La loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1) Le premier exercice social commencera le jour de la constitution et se termine le trente et un décembre deux mille quatre.

2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en deux mille cinq.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparantes déclarent souscrire aux actions du capital social comme suit:

1.- SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A., prénommée, trois mille quatre-vingt-dix-neuf actions 3.099

2.- LOUV, S.à r.l., prénommée, une action 1

Total: trois mille cent actions. 3.100

Toutes les actions ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) se trouve dès-à-présent à la disposition de la nouvelle société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Constatation

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions exigées par l'article 26 de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de mille sept cent cinquante euros (EUR 1.750,-).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants, ès-qualités qu'ils agissent, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et, après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont, à l'unanimité des voix, pris les résolutions suivantes:

1.- L'adresse de la société est fixée au 23, avenue Monterey, à L-2086 Luxembourg.

L'assemblée autorise le conseil d'administration de fixer en tout temps une nouvelle adresse dans la localité du siège social statutaire.

2.- Le nombre des administrateurs est fixé à quatre et celui des commissaires à un.

3.- Sont nommés administrateurs:

a) Monsieur Ricardo Sanchez, employé privé, demeurant à L-8017 Strassen, 18, rue de la Chapelle,

b) Monsieur Alain Renard, employé privé, demeurant à L-8321 Olm, 17, rue Eisenhower,

c) PAVILOSTA S.A., ayant son siège social à Panama City (République de Panama), Galerias Miami, Oficina 13, Barrio El Dorado,

d) VERDE OLIVA WTX ROSADO S.A., ayant son siège social à San José (Costa Rica), Los Yoses.

L'assemblée décide de répartir les mandats d'administrateur de la manière suivante:

Administrateurs de catégorie A:

- Monsieur Ricardo Sanchez, prénommé,

- Monsieur Alain Renard, prénommé,

Administrateurs de catégorie B:

- PAVILOSTA S.A., prénommée,

- VERDE OLIVA WTX ROSADO S.A., prénommée.

Dès lors la société se trouve engagée par la signature conjointe d'un administrateur de la catégorie A et d'un administrateur de la catégorie B.

4.- Est nommé commissaire:

FIN-CONTROLE S.A., ayant son siège social au 13, rue Beaumont, à L-1219 Luxembourg.

5.- Les mandats des administrateurs et du commissaire expireront immédiatement après l'assemblée générale statutaire de 2007.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes les présents statuts sont rédigés en français suivis d'une traduction anglaise; à la requête des mêmes personnes et en cas de divergence entre le texte français et le texte anglais, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la représentante des comparantes, connue du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, elle a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: P. Collarin, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg, le 9 février 2004, vol. 20CS, fol. 34, case 5. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} mars 2004.

E. Schlessler.

(023732.3/227/311) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2004.

SERVITIA, Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 13, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 14.241.

Il résulte de la composition actuelle du conseil d'administration de la Société que Mr Corbella Andrea n'est plus administrateur de la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SERVITIA, Société Anonyme

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 17 mars 2004, réf. LSO-AO03619. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(023746.3/024/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2004.

LRI LANDESBANK RHEINLAND-PFALZ INTERNATIONAL S.A., Aktiengesellschaft.

H. R. Luxemburg B 15.585.

Auszug aus dem Protokoll der außerordentlichen Generalversammlung vom 3. Oktober 2003

...
Gemäss Art. 17 Ziffer 2 der Satzung bestellt die Generalversammlung Herrn Dr. Adolf Franke zum ordentlichen Mitglied des Verwaltungsrats der LRI.

...

Luxemburg, den 3. Oktober 2003.

Für richtigen Auszug

A. Baustert / E. Winter

Administrateur-Délégué / Conseiller Juridique

Information

Genehmigung CSSF: 09.09.2003

Zusammensetzung des Verwaltungsrates:

Paul K. Schminke, Vorsitzender, Mitglied des Vorstands der LRP LANDESBANK RHEINLAND-PFALZ - GIROZENTRALE («LRP»)

Dr. h.c. Klaus G. Adam, stv. Vorsitzender, Vorsitzender des Vorstands der LRP

Werner Fuchs, Mitglied des Vorstands der LRP

Dr. Friedhelm Plogmann, Mitglied des Vorstands der LRP

Alain Baustert, Geschäftsführender Direktor der LRI

Roby Haas, Geschäftsführender Direktor der LRI

Hans Otto Streuber, Präsident des Sparkassen- und Giroverbandes Rheinland-Pfalz, Mainz

Dr. Adolf Franke

Luxemburg, den 3. Oktober 2003.

A. Baustert / E. Winter

Administrateur-Délégué / Conseiller Juridique

LANDESBANK RHEINLAND - PFALZ INTERNATIONAL S.A.

Unterschriften

Enregistré à Luxembourg, le 5 mars 2004, réf. LSO-AO01346. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(023619.3/000/33) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2004.

VIEUX CASTILLON S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 31.199.

EXTRAIT

Il résulte de deux courriers envoyés à la société VIEUX CASTILLON S.A. en date du 11 mars 2004 que:

- le siège de la société a été dénoncé avec effet immédiat et que la convention de domiciliation conclue entre la société VIEUX CASTILLON S.A. et WILSON ASSOCIATES a également été dénoncée avec effet immédiat;

- FIDUCIAIRE PREMIER S.A. a démissionné en tant que commissaire aux comptes de la société avec effet immédiat.

Luxembourg, le 11 mars 2004.

Pour extrait conforme

Par Mandat

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 17 mars 2004, réf. LSO-AO03665. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(023733.2//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2004.

ETNOTECH S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R. C. Luxembourg B 78.357.

Les comptes annuels au 31 décembre 2003 (version abrégée), enregistrés à Luxembourg, le 11 mars 2004, réf. LSO-AO02604, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(024001.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2004.

LGI, Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 17, boulevard Roosevelt.
R. C. Luxembourg B 31.757.

Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires tenue le mercredi 4 février 2004 à Luxembourg

La séance est ouverte à 11.00 heures sous la présidence de Monsieur Patrice Hamon-Chaffoteaux qui désigne Monsieur Philippe Lebeau comme scrutateur et Monsieur Jean-Benoît Mesnil comme secrétaire.

Le Président constate:

- que l'Assemblée a été dûment convoquée;
- que pour assister à la présente Assemblée, les actionnaires se sont conformés aux dispositions légales et statutaires;
- que la feuille de présence certifiée exacte par les membres du bureau permet de constater que les actionnaires présents ou représentés totalisent 62.500 actions du capital;
- que l'Assemblée est régulièrement tenue et qu'elle peut valablement délibérer sur les points figurants à l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Examen du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Réviseur d'Entreprises agréé;
2. Approbation des comptes annuels et des annexes et affectation des résultats;
3. Quitus de leur gestion aux Administrateurs;
4. Démission d'un Administrateur;

Ratification de la décision de nommer Monsieur Olivier Hériard-Dubreuil Administrateur en remplacement;

5. Nomination de Monsieur Alain Beguin au poste d'Administrateur de LGI;

6. Pouvoirs pour formalités.

Monsieur le Président donne lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration, ci-annexé et du rapport du Réviseur d'Entreprises agréé.

Il soumet ensuite pour examen et approbation les comptes annuels au 31 décembre 2003.

Enregistré à Luxembourg, le 15 mars 2004, réf. LSO-AO03116. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(023702.3/000/29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2004.

AUDHUMLA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 31.750.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société qui s'est tenue en date du 15 mars 2004 au siège social de la société que:

1) Les mandats des administrateurs Monsieur Graham J. Wilson, Monsieur François Manti et Mademoiselle Cindy Reiners ont été reconduits jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2010.

2) Le mandat de GRANT THORNTON REVISION ET CONSEIL S.A. en tant que Commissaire aux Comptes a été révoqué avec effet immédiat.

3) EUROPEAN AUDIT, S.à r.l. a été nommé nouveau Commissaire aux Comptes avec effet immédiat.

Luxembourg, le 15 mars 2004.

Pour extrait conforme

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 17 mars 2004, réf. LSO-AO03663. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(023726.3/000/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2004.

FRANKFURT-TRUST INVEST LUXEMBURG AG, Aktiengesellschaft.

Siège social: 283, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 29.891.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 18 mars 2004, réf. LSO-AO04064, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mars 2004.

FRANKFURT-TRUST INVEST LUXEMBURG AG

Signatures

(024003.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2004.

NAFTEX HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 50.770.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 17 mars 2004, réf. LSO-AO03507, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 mars 2004.

Signature.

(023918.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2004.

NAFTEX HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 50.770.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 17 mars 2004, réf. LSO-AO03505, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 mars 2004.

Signature.

(023921.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2004.

NAFTEX HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 50.770.

Extrait des résolutions prises à l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires du 1^{er} mars 2004

1. Le mandat des administrateurs:

- M. Friedrich Czaufal, administrateur, demeurant à 29, rue 9B, Mirdif 251, Emirats Arabes Unis,
 - M. Andrei Arzhanov, administrateur, demeurant à Olympiyski prospect, Building 10, Block 3, Apt. 267, 129090, Moscou, Russie,
 - M. Denis Jersov, administrateur, demeurant à 56, rue Latviu, Vilnius, Lithuanie,
- est renouvelé jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire approuvant les comptes établis au 31 décembre 2003.

2. Le mandat du commissaire aux comptes, la société STANDARD AUDITING, établie et ayant son siège social à 506, Golden Tower, Buheira Corniche, Sharjah, Emirats Arabes Unis est renouvelé jusqu'à la prochaine Assemblée Ordinaire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 mars 2004.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 17 mars 2004, réf. LSO-AO03494. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(023906.3/280/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2004.

DONFINOX INVESTMENT COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 43.625.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société qui s'est tenue en date du 15 mars 2004 au siège social de la société que:

- 1) Les mandats des administrateurs Monsieur Graham J. Wilson, Monsieur François Manti et Mademoiselle Cindy Reiners ont été reconduits jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2010.
- 2) Le mandat de GRANT THORNTON REVISION ET CONSEIL S.A. en tant que Commissaire aux Comptes a été révoqué avec effet immédiat.
- 3) EUROPEAN AUDIT, S.à r.l. a été nommé nouveau Commissaire aux Comptes avec effet immédiat.

Luxembourg, le 15 mars 2004.

Pour extrait conforme

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 17 mars 2004, réf. LSO-AO03664. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(023727.3/000/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2004.

FONDATION HËLLEF FIR KRIIBSKRANK KANNER, Etablissement d'utilité publique.

Siège social: L-8041 Strassen, 168, rue des Romains.

R. C. Luxembourg G 11.

BUDGET 2002*Recettes*

Dons	530.000,-
Remb CM et CMCH	35.000,-
Autres Recettes	1.300,-
Intérêts	80.000,-
Total recettes	646.300,-

Dépenses

1. Liées à l'objet de la fondation

Frais des enfants

- traitement, transports, activités	80.000,-
- subvention recherches	40.000,-
sous-total sub. 1	120.000,-

2. *Fonctionnement*

Frais d'immobilisations (Constr. siège)	810.000,-
Honoraires	41.000,-
Assurances	5.000,-
Publicité promotion	41.000,-
Téléphone, Frais de Bureau, timbres	16.000,-
Frais financiers	800,-
Frais voiture	1.000,-
Autres frais liées aux enfants non pris en considération sub 1	30.000,-
Frais concernant les maisons	15.000,-
sous-total sub 2	959.800,-

3. *Salaires*

Salaires Luxembourg et Belgique	300.000,-
Solde 2002	- 733.500,-

Enregistré à Luxembourg, le 15 mars 2004, réf. LSO-AO03108. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(023838.2//35) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2004.

ING BHF-BANK INTERNATIONAL, Société Anonyme.

Siège social: 283, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 10.085.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 18 mars 2004, réf. LSO-AO04067, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mars 2004.

ING BHF-BANK INTERNATIONAL, Société Anonyme

Signatures

(024007.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2004.

GIGALUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 76.461.

Extrait du procès-verbal de la réunion de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires
tenue au siège social le 1^{er} mars 2004

Première résolution

Omissis

Deuxième résolution

Le conseil, après lecture des lettres de démission de Madame Maryse Santini et de Monsieur Lino Berti, de leurs fonctions d'administrateurs, décide d'accepter ces démissions. Le conseil les remercie pour leurs activités déployées jusqu'à ce jour.

Troisième résolution

Le conseil nomme comme nouveaux administrateurs en remplacement de Madame Maryse Santini, avec effet immédiat, Monsieur Luca Lazzati, demeurant professionnellement à Luxembourg et en remplacement de Monsieur Lino Berti, avec effet immédiat, Monsieur Dominique Audia, demeurant professionnellement à Luxembourg

Leurs mandats ont la même échéance que ceux de leurs prédécesseurs.

Ces cooptations seront ratifiées par la prochaine assemblée générale des actionnaires de la société, conformément à la loi et aux statuts.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE

Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 5 mars 2004, réf. LSO-AO01337. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(024164.3/024/29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2004.

BODENA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 39.362.

Il résulte de la lettre de démission adressée à la société avec effet immédiat au 18 mars 2004 de l'administrateur Monsieur Hugo Neuman, né à Amsterdam, Pays-Bas, le 21 octobre 1960, demeurant professionnellement au 33, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, que lors de la réunion du Conseil d'administration du 17 mars 2004, les administrateurs ont décidé de coopter en remplacement avec effet immédiat au 18 mars 2004 la société TMF SECRETARIAL SERVICES S.A., inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, sous la section B numéro 94.029, et ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri, Grand-duché du Luxembourg. Le nouvel administrateur achèvera le mandat de son prédécesseur qui expirera immédiatement lors de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la société qui se tiendra en l'an 2006. La cooptation de TMF SECRETARIAL SERVICES S.A. sera soumise à approbation et ratification des actionnaires lors de la prochaine assemblée générale.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mars 2004.

Pour la société

TMF CORPORATE SERVICES S.A.

Un administrateur

Signé par

H. Neuman / S. Mellinger

Administrateur / Fondé de pouvoirs

Enregistré à Luxembourg, le 18 mars 2004, réf. LSO-AO03963. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(024216.3/805/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2004.

STUDIO LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5326 Contern, 8, rue de l'Etang.
R. C. Luxembourg B 40.261.

EXTRAIT

Il résulte des décisions du Conseil d'Administration tenu au siège social le 4 février 2004, que:

- Le Conseil prend acte de la démission comme administrateur de Monsieur Edouard de Fierlant, avec effet à ce jour.
- Le Conseil d'Administration décide de coopter comme administrateur Monsieur Francesco Costadura, employé privé, ayant son adresse professionnelle à L-1543 Luxembourg, 45, boulevard Pierre Frieden, avec effet immédiat.

Pour extrait conforme, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 février 2004.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 11 février 2004, réf. LSO-AN02471. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(024015.3/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2004.

22249

SLIPSTOP INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8266 Mamer, 32, rue des Thermes Romains.

R. C. Luxembourg B 30.481.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 16 juin 2003, que le mandat des administrateurs, à savoir:

- Monsieur Terje Brodahl, né le 3 mai 1953, à Bergen (Norvège) et demeurant à L-8083 Bertrange, 7, rue du Parc,
- Monsieur Einar Brodahl, né le 18 novembre 1922, à Bergen (Norvège), et demeurant à L-8065 Bertrange, 1, rue de la Forêt,
- Monsieur Thomas Brodahl, né le 19 octobre 1977, à Bergen (Norvège), et demeurant à L-8083 Bertrange, 7, rue du Parc,

est prolongé pour une durée de six ans.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 11 mars 2004, réf. LSO-AO02413. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(023165.2//19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2004.

SLIPSTOP INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8226 Mamer, 2, rue de l'Ecole.

R. C. Luxembourg B 30.481.

—
EXTRAIT

Il résulte de la réunion du conseil d'administration de la société SLIPSTOP INTERNATIONAL S.A. tenue en date du 1^{er} février 2004 que:

- le siège de la société est transféré de L-8266 Mamer, 32, rue des Thermes Romains à L-8226 Mamer, 2, rue de l'Ecole avec effet immédiat.

Pour extrait sincère et conforme

SLIPSTOP INTERNATIONAL S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 11 mars 2004, réf. LSO-AO02431. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(023162.3/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2004.

UNILINK CONTRACTORS CORPORATION S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 51.489.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 15 mars 2004, réf. LSO-AO03169, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mars 2004.

UNILINK CONTRACTORS CORPORATION S.A.

Signatures

Administrateurs

(024111.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2004.

QUIVIRA VENTURES S.A., Société Anonyme.

Registered office: Luxembourg, 19, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 92.403.

—
Mr Jan Dirk Smit hereby informs that he resigns as per 7 February 2004 as director of the company.

Luxembourg, February 7, 2004.

J.-D. Smit

Par la présente, M. Jan Dirk Smit informe de sa démission de son poste d'Administrateur de la société avec effet au 7 février 2004.

Luxembourg, le 7 février 2004.

J.-D. Smit

Enregistré à Luxembourg, le 18 mars 2004, réf. LSO-AO03942. – Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(024046.2//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2004.

SPEAN BRIDGE TAIWAN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 49, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 79.109.

Le bilan et annexes au 31 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 16 mars 2004, réf. LSO-AO03278, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 mars 2004.

Signature.

(023207.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2004.

SPEAN BRIDGE TAIWAN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 49, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 79.109.

Le bilan et annexes au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 16 mars 2004, réf. LSO-AO03275, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 mars 2004.

Signature.

(023212.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2004.

AXICOM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4776 Pétange, 9, rue Michel Rodange.
R. C. Luxembourg B 90.048.

Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société du 23 février 2004

Tous les actionnaires sont présents.

L'Assemblée Générale atteignant le quorum a voté la résolution suivante:

L'Assemblée confirme la nomination de Monsieur Philippe Dupont en tant qu'administrateur-délégué de la société AXICOM S.A.

La société est valablement engagée par la signature individuelle de l'administrateur-délégué ou par la signature conjointe de deux administrateurs dont obligatoirement celle de l'administrateur-délégué.

La résolution a été prise à l'unanimité des voix.

Après cela l'Assemblée Extraordinaire est déclarée comme terminée.

Luxembourg, le 23 février 2004.

AXICOM S.A.

P. Dupont / C. Piret

Administrateur-Délégué / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 15 mars 2004, réf. LSO-AO03021. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(023938.3/000/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2004.

DEREK S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2240 Luxembourg, 16, rue Notre-Dame.
R. C. Luxembourg B 78.928.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 2 juin 2003

1. Les mandats d'Administrateurs de Madame Catherine Desso, avocat, Luxembourg, de Monsieur Christopher Masek, Directeur, London, UK, de Monsieur Jean Baptiste Wautier, Directeur, London, UK, de Monsieur Gustav Öhman, Directeur, London, UK et Monsieur Victor Elvinger, avocat, Luxembourg sont reconduits pour une nouvelle période statutaire d'un an jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2004.

2. Le mandat de Commissaire aux Comptes de la société ERNST & YOUNG S.A., 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, est reconduit pour une période statutaire d'un an jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2004.

Certifié sincère et conforme

Pour DEREK S.A.

SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 5 mars 2004, réf. LSO-AO01310. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(024037.3/795/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2004.

SPEAN BRIDGE LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 49, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 72.885.

Le bilan et annexes au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 16 mars 2004, réf. LSO-AO03291, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 mars 2004.

Signature.

(023216.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2004.

SPEAN BRIDGE LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 49, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 72.885.

Le bilan et annexes au 31 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 16 mars 2004, réf. LSO-AO03287, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 mars 2004.

Signature.

(023214.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2004.

SPEAN BRIDGE LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 49, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 72.885.

Le bilan et annexes au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 16 mars 2004, réf. LSO-AO03283, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 mars 2004.

Signature.

(023215.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2004.

SPEAN BRIDGE LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 49, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 72.885.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 16 mars 2004

La continuation des activités de la société est décidée malgré les pertes cumulées dépassant le capital social, et ce conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915.

Pour extrait sincère et conforme

SPEAN BRIDGE LUXEMBOURG, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 16 mars 2004, réf. LSO-AO03254. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(023210.2//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2004.

GALAXY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.
R. C. Luxembourg B 73.667.

In the year two thousand and four, on the twenty-sixth day of February.

Before Us, Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

1. Caisse des Dépôts et Consignations, a «établissement public à caractère spécial» created pursuant to the French law of 28th April, 1816, established 56, rue de Lille, F-75007 Paris (CDC), represented by Mr Jean-Jacques Bonnaud, banker, with professional address 57, rue de l'Université, F-75007 Paris, following a power given on 24th February, 2004 by Mr Jérôme Gallot, director of Caisse des Dépôts et Consignations, with professional address in Paris, 67, rue de Lille,

2. FINOPI, a company established under the laws of Italy, affiliate of the Italian banking and financial group San Paolo-IMI, with registered office at 38/A, Corso Massimo d'Azeglio, I-10125 Torino, represented by Mr Stefan Bosi, by virtue of a power of attorney given in Torino by Ms Carla Ferrari,

3. KfW, a financial institution established under the public laws of Germany, with its statutory seat at Palmengartenstr. 5-9, D-60325 Frankfurt/Main, represented by Mr Harald Ruppert and Mr Wolfgang Reuss.

The appearing parties listed under 1. and 2. represented as said here above, have requested the undersigned notary to act that they represent the entirety of the share capital of GALAXY, S.à r.l. (hereafter the Company), registered with

the Trade and Companies Register at the Luxembourg district court in the section B under the number 73.667, incorporated by a deed of 29th December, 1999 of the undersigned notary, published in the *Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations*, number 233 of 28th March, 2000, at page 11144, amended by a deed of the undersigned notary of 30th March, 2001, published in the *Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations*, number 960 of 5th November, 2001 at p. 46069 and by a deed of the undersigned notary of 28th December, 2001 published in the *Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations*, number 689 of 4th May, 2002, at p. 33069, and by a deed of the undersigned notary of 9th July, 2003, published in the *Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations*, number 806 of 31st July, 2003, at p. 38650, and that they have taken the following resolutions:

First resolution

The presently existing ordinary shares (the Ordinary Shares) and preferred shares (the Preferred Shares), are divided into A Ordinary Shares, B Ordinary Shares, A Preferred Shares and B Preferred Shares having the rights described in Article 6 of the Articles of incorporation, as they will be amended by the present deed.

Second resolution

The shareholders agree, and KfW, represented as said above, accepts, that the share capital of the Company, which is currently divided into 4,800 Ordinary Shares and 475,200 Preferred Shares and including a share premium of EUR 18,240,361.39 will be amended as follows:

KfW will contribute EUR 25.- and subscribe to one B Preferred Share, and will contribute EUR 32,600.- and subscribe to 1,304 B Ordinary Shares.

An amount of EUR 1,513,225.- of the issue premium previously contributed by FINOPI will be converted into share capital, and FINOPI will be allocated 605 A Ordinary Shares and 59,924 A Preferred Shares. As a consequence of this incorporation of issue premium into the share capital, FINOPI will hold 1,565 A Ordinary Shares and 154,964 A Preferred Shares. An amount of EUR 1,117,987.74 of issue premium will be reimbursed to FINOPI and the remaining issue premium contributed by FINOPI to the Company in the past is reduced to EUR 2.26.

An amount of EUR 6,052,900.- of the issue premium previously contributed by CDC will be converted into share capital, and CDC will be allocated 2,420 A Ordinary Shares and 239,696 A Preferred Shares. As a consequence of this incorporation of issue premium into the share capital, CDC will hold 6,260 A Ordinary Shares and 619,856 A Preferred Shares. An amount of EUR 2,221,950.97 of issue premium will be reimbursed to CDC and the remaining issue premium contributed by CDC to the Company in the past is reduced to EUR 7,334,295.42.

As a consequence of this second resolution, KfW has become a shareholder of the Company, and takes part in the following resolutions.

Third resolution

The shareholders decide to restate the articles of association of the Company, which shall now be worded as follows in their English version and in the event of inconsistency the English version shall prevail:

Art. 1. There exists a private limited company (*société à responsabilité limitée*) which will be governed by the laws and in particular the law dated 10th August, 1915 on commercial companies, as amended, as well as by the present articles of incorporation (hereafter the Company).

Art. 2. The object of the Company is to carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of participations in any form whatsoever, in any enterprise which is a transportation infrastructure enterprise, i.e. entity which owns or is to own or construct or manage or develop or assist or monitor projects in the agreed areas of transportation, and the administration, management, control and development of those participations. For those purposes the Company may:

- use its funds to establish, manage, develop and dispose of a portfolio of securities, loan interest and shares of whatever origin, to participate in the creation, development and control of any enterprise, to acquire, by way of investment, subscription, underwriting or option, securities, loan interests and shares, to realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise and to develop such securities, loan interest and shares;
- give guarantees and grant security in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company;
- pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some or all its assets;
- engage in any transactions involving immovable and movable property;
- acquire, transfer and manage any real estate of whatever kind in whatever country or location;
- engage and execute any operations, which pertain directly or indirectly to the management and the ownership of real estate;
- carry out any industrial or commercial activity, which directly or indirectly favours the realisation of its object;
- borrow solely in accordance with the subscription and shareholders agreement existing among the shareholders, as amended from time to time (the Shareholders Agreement).

Art. 3. The Company is formed for a limited period of time of 12 years until 9th July, 2015 (or if so resolved by a shareholders meeting with the unanimous vote of all shareholders present or represented in accordance with Article 16 at anytime prior to that date, 14 years until 9th July, 2017), at which date the Company will be put into liquidation in accordance with Article 20 hereof, provided that such term may be extended by unanimous approval of all shareholders in accordance with Article 15 hereof. The members of the Board of directors will act as board of liquidators of the Company, except if the shareholders meeting referred to in Article 20 decides to appoint one or several liquidators, and the board of liquidators will operate by application of the provisions outlined in Article 12 below.

Art. 4. The Company will have the name of GALAXY, S.à r.l.

Art. 5. The registered office is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a simple decision of the shareholders.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and with unanimous approval of the Board of directors abroad in accordance with Article 12 below.

Art. 6. The Company's subscribed share capital is fixed at EUR 19,598,750.-, represented by 9,129 ordinary shares (the Ordinary Shares) and by 774,821 preferred shares (the Preferred Shares), all having a nominal value of EUR 25.- per share each.

Preferred Shares without profit participation rights, but with higher voting rights may be issued (they will be referred to as B Preferred Shares, as opposed to other Preferred Shares, which will in that case be called A Preferred Shares) and Ordinary Shares which participate only in the liquidation dividends of the Company may be issued (B Ordinary Shares, as opposed to A Ordinary Shares which participate in ordinary dividends and liquidation dividends).

The 774,821 Preferred Shares consist of one B Preferred Share and 774,820 A Preferred Shares. The 9,129 Ordinary Shares consist of 7,825 A Ordinary Shares and 1,304 B Ordinary Shares.

The authorised share capital is set at EUR 250 million.

On and subject to the terms of the Shareholders Agreement:

(a) The Board of directors is authorised to render effective such increase of the share capital under the authorised share capital, in whole or in part, from time to time, for any authorised Shares which have not yet been subscribed.

(b) The Board of directors shall decide to issue shares as either Preferred Shares or Ordinary Shares, with or without premium, to be paid up in cash, by contribution in kind, by transformation of claims or in any other way, and shall accept subscriptions for such Shares.

(c) The Board may further decide (i) that Preferred Shares without profit participation rights are issued (B Preferred Shares) and (ii) that Ordinary Shares which participate only in the liquidation dividends of the Company are issued (B Ordinary Shares), in which case the Preferred Shares and Ordinary Shares not falling under (i) and (ii) will be of class A.

Each time the Board of directors shall act, or shall be required to act, to render effective the increase of capital, as authorised, the present Article 6 shall be amended so as to reflect the result of such action; the Board of directors shall take or authorise any person to take any necessary steps for the purpose of obtaining execution and publication of such amendment. The Board may further delegate any person with the power to recognise the effectiveness of a contribution to the Company under the authorised share capital and to have this contribution acknowledged in front of a notary in accordance with Luxembourg company law.

Any holder of Shares may by written notice to the Company designate such Shares as are referred to in that notice as being non-voting at meeting of the shareholders or otherwise and any Shares so designated shall unless and until the holder of such Shares shall by written notice to the Company withdraw such designation not to entitle these Shares to any voting rights at meetings of the shareholders or otherwise in respect of the appointment of directors provided that any such designation shall not otherwise affect the rights of that shareholder nor alter the voting rights of any director or member of the investment committee.

Art. 7. The capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or a decision of the shareholders' meeting, in accordance with Article 15 of these Articles of Association.

The Company may redeem its own shares pro rata amongst all shareholders in order to cancel them and to reduce the subscribed share capital accordingly, provided that upon such redemption of Shares and reduction of the subscribed share capital the net assets of the Company are not reduced below the aggregate of the then subscribed share capital and the reserves which may not be distributed under law or the Articles of Association. Resolutions to redeem own shares of the Company shall be taken by a shareholders meeting in accordance with Article 15. Such resolution shall entail a reduction of the subscribed share capital of an amount equal to the accumulated nominal value of all the redeemed and cancelled shares.

Art. 8.

A. For the purposes of the present Articles of Association, the following terms shall have the following meanings:

- Preferred Shares Contributions means, at any time, an amount equal to the sum of the value of the contributions, including issue premiums, made on all outstanding Preferred Shares, not including loans granted in any form whatsoever by holders of Preferred Shares to the Company.

- Distribution means any distribution of profits of the Company, from whatever origin, made by the Company in the course of its corporate life or on the occasion of its dissolution and liquidation.

- Hurdle Return means payment by way of Distributions, reimbursement of contributions or reduction of share capital or redemption of shares in aggregate equal to the sum of the Preferred Shares Contributions and a rate of return thereon equivalent to 8% per annum compounded annually and computed on the basis of a 360-day year of twelve 30-day months.

B. Subject to the provisions of Article 18, all Distributions (if any) and reimbursement of contributions together with any redemption or repurchase of shares shall be declared, apportioned and paid or as the case may be restricted:

(a) until and to the extent that the holders of Preferred Shares have received, in accordance with the Shareholders Agreement and simultaneously to the payment of a proportionate payment of Hurdle Return to the lenders under Fixed Rate Loans, the Hurdle Return exclusively to the holders of Preferred Shares; and

(b) thereafter exclusively to the holders of Ordinary Shares, bearing in mind (i) that lenders under Participating Loans will carry an interest proportionate to the ordinary dividends paid on the Ordinary Shares (but excluding liquidation payments) and (ii) that the Management Company of the Company is entitled to a portion equivalent to 10% of these Distributions as a performance allocation in accordance with the Shareholders Agreement.

C. If, by application of article 6 of the present articles of association, Preferred Shares without profit participation rights (B Preferred Shares) have been issued, these Preferred Shares do also not entitle to a Hurdle Return and are not taken into account for purposes of the Preferred Shares Contributions under the present article.

D. In the event that any provision of this Article 8 is deemed to be invalid, illegal or incapable of being in force by any law, rule or regulation or public policy of Luxembourg or any other jurisdiction, the shareholders of the Company shall co-operate fully and take all actions necessary so as to reflect the original intent of the shareholders as closely as possible in an acceptable manner in order that the holders of Preferred Shares and Ordinary Shares respectively each receive funds in the amounts and in the order of priority as set forth in this Article 8.

E. Subject to the provisions of the present Article 8, each share entitles the holder thereof to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence and which have not been amortised.

Art. 9. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. In case of a single shareholder, the Company's Shares held by the single shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the Shares held by each of the shareholders may be transferred by application of the requirements of article 189 of the amended law of 10th August, 1915 on commercial companies, subject to all shareholders of the Company having a right of first refusal, in accordance with the Shareholders' Agreement.

Art. 11. The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy, amalgamation or merger of the single shareholder or of one of the shareholders will not bring the Company to an end.

Art. 12. The Company shall be managed by one or several directors in accordance with the Shareholders Agreement. If several directors are appointed, they will constitute a Board of directors. The director(s) need not to be shareholders. The director(s) shall be appointed, revoked and replaced by the general meeting of shareholders, by a decision adopted in accordance with the majority requirements of Article 16 and in accordance with the Shareholders Agreement.

The term of office of a director shall be for 3 years and until his successor is elected and qualified. Directors shall be eligible to serve successive terms. The initial term of directors shall be 5 years, as of 9th July, 2003. Each shareholder shall be entitled to appoint two members to the Board of directors. Caisse des Dépôts et Consignations, KfW and FI-NOPI are entitled, if they wish, provided they actually hold, or one of their Affiliates, as defined in the Shareholders Agreement, holds Shares in the Company to appoint three members to the Board of directors. Each shareholder shall propose a list of candidates to the shareholders meeting from which the shareholders meeting has to pick the members of the Board of directors indicated above. In the case where no candidate on a list proposed by a shareholder is acceptable to the shareholders meeting, this shareholder shall submit a new list of candidates and so on, until such election has been completed. One director appointed by each shareholder may be a corporate director. The Shareholders may further decide to elect in addition one or more independent directors, who are residents of Luxembourg for tax purposes.

In dealing with third parties, the director(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this Article 12 shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles of Association to the general meeting of shareholders fall within the competence of the director, or in case of plurality of directors, of the Board of directors. Investment and divestment decisions and all other decisions on matters to be dealt with by the investment committee pursuant to Article 13 shall be made by the single director or, if several directors have been appointed, by the Board of directors only following recommendation by the investment committee of that decision referred to in Article 13 below and such decisions may only adopt or disapprove such recommendation in its entirety.

In case of plurality of directors, the Board of directors shall elect a Chairman among its members. This Chairman shall be chosen among the directors having been elected from the list of candidates submitted by the Caisse des Dépôts et Consignations to the meeting of shareholders. The first Chairman of the Board shall be Mr Jean-Jacques Bonnaud.

The Company shall be bound by the sole signature of its single director and in case of plurality of directors by the joint signature of any two directors.

A director, or in case of plurality of directors, the Board of directors may subdelegate its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The Board of directors will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of directors, the Board can deliberate or act validly only if half of the Directors are present or represented at its meeting. If one of the designated members by any shareholder is present, this representative is deemed representing for purposes of the quorum and the voting rights, the entire voting rights attached to the shareholding this member represents. With respect to voting requirements, directors shall have voting rights in proportion of the voting rights held by the shareholders they represent. The resolutions of the Board shall be required to be adopted by the majority of 66.66% of the votes cast at the Board meeting. If a director does not participate in the vote because the shareholder he/she represents is conflicted out, then this director (and the shareholder so represented) is nevertheless counted for quorum.

In the case of plurality of directors, the Chairman of the Board of directors will have a casting vote in the case of a tie. In the case where two directors appointed by one shareholder do not agree on how to vote, this shareholder is deemed not to participate in the vote and is not counted to determine the majority of the votes cast, but it is taken into account for the quorum.

In case of plurality of directors, written notices of any meeting of the Board of directors will be given to all directors at least 7 Business Days (as this term is defined in the Shareholders Agreement) in advance of the hour set for such meeting. Except in circumstances of emergency, notice of a meeting will be delivered in writing or by fax. The address for notification shall be the address the director has indicated to the Company from time to time. Board meetings may be convened by any director or by the Chairman of the Board or by the person indicated in the Shareholders Agreement. If a quorum is not reached at a meeting, this meeting will be adjourned and will reconvene automatically, based on a new notice, 5 Business Days (as defined in the Shareholders Agreement) to deliberate and vote on the same agenda. The same quorum is required at this second meeting.

The notice for a meeting may be waived if all the directors are present or represented, and if they state that they have been informed on the agenda of the meeting. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by a resolution of the Board of directors. Any director may act at any meeting of the Board of directors by appointing in writing or by telefax another director as his proxy. Each director may hold only one proxy given by another director. In the case of emergency, which may be due to timing constraints related to the approval of an Investment Project, directors may also cast their vote by telephone confirmed in writing or board meetings may be held via video-conference and a resolution of the Board of directors may also be passed in writing in which case it shall consist of one or several documents containing the resolutions and signed by each and every director. The date of such a resolution shall be the date of the last signature. No matter may be dealt with or resolved upon at any meeting of the Board of directors unless due notice thereof, with a precise agenda, has been given to all directors.

Art. 13. An investment committee may be set up, to advise the director or the Board of directors on investment and divestment decisions and the other matters referred to in this Article. The operations of the investment committee will be governed by the Shareholders Agreement, as well as by the present Articles of Association. Each shareholder is allowed to designate, and revoke, two members to the investment committee in accordance with the Shareholders Agreement.

The investment committee shall analyse investment opportunities, select projects for possible investment by the Company, make investment or divestment recommendations or recommendations with reservations to the Board of directors, make recommendations on waivers or modifications of investment restrictions, make recommendations concerning the extension of the term of the Company and of the investment period and consider other matters as provided in the relevant contractual documents and the governing documents of the Company. The director or the Board of directors may not take any decision on such matters without having obtained a prior favourable recommendation from the investment committee. In the case of a recommendation with reserves by the investment committee, the investment committee may nevertheless request the director or the Board of directors to further examine the relevant project.

The two members of the investment committee representing one shareholder have one vote and the two members representing CDC, KfW and FINOPI or one of their Affiliates have two votes. The investment committee can deliberate or act validly only if members are present or represented representing at least the majority of such voting rights. If one of the designated members by one shareholder is present, this representative is deemed representing for purposes of the quorum and voting rights, the entire voting rights attached to the shareholding this member represents. With respect to voting requirements at any meeting of the investment committee, all matters shall require approval by a majority of the votes cast at the meeting. If two members representing one shareholder are present and do not agree on how to vote, the shareholder they represent is deemed to have abstained and is not taken into account for the computation of majority, but is taken into account for the quorum. If a member of the investment committee does not participate in the vote because the shareholder he/she represents is conflicted out, then this member and the shareholder so represented is nevertheless counted for quorum.

All meetings of the investment committee shall be held at such place as shall be specified in the notice thereof, during normal business hours, and all members of the investment committee may participate in any such meetings either in person or by proxy granted to another member of the investment committee representing the same Core Investor or by means of conference telephone or similar communications equipment as explained below. Except for the case of emergency, written notice stating the place, day and hour of the meeting and the purpose or purposes for which the meeting is called shall be delivered not less than 10 Business Days before the date of the meeting. The above notice may be waived if all members of the investment committee are present or represented at such meeting and state that they have been informed on its agenda.

In the case of emergency, which may be due to timing constraints related to the approval of an Investment Project, an investment committee meeting may be held by telephone conference or video-conference confirmed in writing or a recommendation of the Investment Committee may also be issued in writing, in which case it will consist of one or several documents containing the recommendation and signed by each and every member.

Except in the case of emergency, notice of a meeting will be delivered in writing or by fax. The address for notification shall be the address the members of the investment committee have indicated to the Company from time to time. Meetings of the investment committee may be convened by any member or by any director or by any shareholder or by the persons indicated in the Shareholders Agreement. The investment committee will meet (i) as needed to consider investment projects for its recommendation to the director or the Board of directors; and (ii) semi-annually for the purpose of reviewing the performance of existing investments. If a quorum is not reached at a meeting, this meeting will be adjourned and will reconvene not earlier than 5 Business Days, based upon a new notice (as defined in the Shareholders Agreement) to deliberate and vote on the same agenda. The same quorum is required at this second meeting.

No matter may be dealt with or resolved upon at any meeting of the investment committee unless due notice thereof, with a precise agenda, has been given to all its members.

Art. 14. The director or the directors (as the case may be) and the members of the investment committee assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly and properly made by him/ them in the name of the Company.

Art. 15. The single shareholder assumes all powers conferred to the general meeting of shareholders.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. By exception to this principle, B Preferred Shares may be issued which carry a higher voting right, commensurate with the contributions made by the relevant shareholder to the Company in the form of Preferred Shares and Fixed Rate Loans, and B Ordinary Shares may be issued which may carry double voting rights as opposed to A Ordinary Shares. The quorum for any meeting shall be not less than three quarters of the voting rights of the Company. If a shareholder has waived its voting rights in accordance with Article 6 last paragraph, the relevant Shares are not counted for quorum and majority requirements.

Collective decisions may only be adopted by at least three-quarters of the votes attached to the share capital, subject to stricter majority requirement provided for in the amended law of 10th August, 1915. Amendments to the articles of association, mergers, demergers and capital reductions in addition require a majority in number of the shareholders. In any event, the shareholders' meeting may not oblige a shareholder to increase its capital contribution, in any form, beyond its commitment exposed in the Shareholders' Agreement. Unanimous approval of all the Shareholders is required to extend the term of the Company beyond 15th July, 2015 or to dissolve the Company by anticipation.

Except in the case of emergency, notice of a meeting of shareholders will be delivered in writing or by fax. The address for notification shall be the address the shareholder has indicated to the Company from time to time. Shareholder meetings may be convened by one shareholder or by any director or by the persons indicated in the Shareholders Agreement. If a quorum is not reached at a meeting, this meeting will be adjourned and will reconvene based on a new notice, 5 Business Days (as defined in the Shareholders Agreement) to deliberate and vote on the same agenda. The same quorum is required at this second meeting. No matter may be dealt with or resolved upon at any shareholders meeting unless due notice thereof has been given to all shareholders.

Art. 16. The Company's financial year starts on the first of January and ends on the thirty-first of December of each year.

Art. 17. Each year, with reference to 31st December, the Company's annual accounts shall be prepared and the director, or in case of plurality of directors, the Board of directors prepare a balance sheet and an inventory including an indication of the value of the company's assets and liabilities together with a profit and loss account.

Each shareholder shall be sent the above inventory, balance sheet and profit and loss account duly audited within 6 months of such year end.

Art. 18. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may by a resolution of the shareholders meeting be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their share holding in the Company subject to the provisions of the present Articles of Association and of the Shareholders Agreement.

The Company may issue B Ordinary Shares which do not carry a right to ordinary dividend distributions, but participate only in liquidation dividends. In that case, B Ordinary Shares will have a right to liquidation dividends which is double to that of other Ordinary Shares (which will be qualified as A Ordinary Shares).

The Board of directors may decide to pay interim dividends.

Shareholders' approval is required to authorise the Board to effect interim distributions in kind in lieu of distributions in cash.

Art. 19. The audit of the Company shall be entrusted to one or several auditors, which must be members of the Luxembourg «Institut des réviseurs d'entreprises».

The auditors shall be appointed by the general meeting of shareholders, which shall determine their number, remuneration and term of their mandates. The term of office of an auditor shall be for 3 years and until his successor is elected and qualified. The initial term of auditors shall be 5 years, as of 9th July, 2003. The auditor(s) is (are) re-eligible.

Art. 20. At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders meeting who shall determine their powers and remuneration, as indicated in Article 3 above.

Art. 21. Reference is made to the provisions of the amended law of 10th August, 1915 for all matters for which no specific provision is made in these Articles of Association.

Fourth resolution

The shareholders decide to set the number of directors from six to eight and to appoint the following persons as directors:

- Mr Jean-Jacques Bonnaud, banker, born on 9th July, 1935 in Tien - Tsin, China, with professional address in 56, rue de Lille, 75007 Paris (chairman of the board of managers);

- Mr Jérôme Gallot, banker, born on 25th October, 1959, in Paris, with professional address in 67, rue de Lille, F-75007 Paris;

- Ms Caroline Jean Vernon Reid Beever, banker, born on 6th April, 1948, in Brigg, Great Britain, with professional address in Viale dell'arte 21, I-00144 Rome;
- Ms Carla Ferrari, born on 2nd April, 1957 in Genova, banker, with professional address in Via Campana, 36, I-Torino;
- Mr Jean-Claude Finck, born on 22nd January, 1956, in Pétange, banker, with professional address in 2, Place de Metz, L-1930 Luxembourg;
- Mr Stefan Bosi, born on 27th April, 1953 in Monticelli (Italy), banker, with professional address in 12, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg;
- Mr Christian Murach, born on 16th March, 1955 in Brake (Niedersachsen, Germany), with professional address in Palmengartenstraße 5-9, D-60325 Frankfurt/Main;
- KfW, prenamed.

Fifth resolution

The shareholders meeting decides to set the number of the Investment Committee members at six and to nominate to the Investment Committee the following persons:

- Mr Didier le Brazidec;
- Mr Alessandro Ermolli;
- Mr Alberto Eichholzer;
- Mr Wolfgang Reuss;
- Mr Harald Ruppert;
- Mr Patrick Vandevoorde.

Moreover, the shareholders meeting acknowledges that the mandate of several of the current members of the Investment Committee namely, Mr Le Brazidec, Mr Ermolli and Mr Eichholzer, is continuing. The shareholders meeting expresses its gratitude to the exiting members of the Investment Committee for their work performed until today on behalf of GALAXY, S.à r.l.

Sixth resolution

The shareholders acknowledge that at the request of FINOPI an Observation Period (as defined in the Amendment to the Subscription and Shareholders Agreement dated 16th February, 2004) has been introduced in the Subscription and Shareholders Agreement and that during this Observation Period, all rights of FINOPI to vote and deliberate in the Board of directors, the Shareholders Meeting and the investment committee will be suspended, and that FINOPI will have during this period no rights to distributions or payments from the Company, in any form whatsoever. As a consequence thereof, the Shareholders agree that the above articles will be applied accordingly, and that full force to the present resolution and to the provisions of the Subscription and Shareholders Agreement in the Observation Period will be given and that as a consequences thereof, the present resolution and the provisions of the SSA will therefore, to the extent necessary, supersede the articles accordingly.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the mandatories of the persons appearing, said mandatories signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quatre, le vingt-six février.

Par-devant Nous, Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1. Caisse des Dépôts et Consignations, établissement public à caractère spécial créé par la loi du 28 avril 1816, établi 56, rue de Lille, F-75007 Paris (CDC), représentée par M. Jean-Jacques Bonnaud, banquier, ayant son adresse professionnelle à 57, rue de l'Université, F-75007 Paris, suite à une procuration donnée le 24 février 2004, par M. Jérôme Galot, directeur à la Caisse des Dépôts et Consignations, banquier, ayant son adresse professionnelle à 67, rue de Lille, F-75007 Paris.

2. FINOPI, une société de droit italien, affiliée au groupe bancaire et financier italien San Paolo - IMI, ayant son siège social au 38/A, Corso Massimo d'Azeglio, I-10125 Turin, représentée par Monsieur Stefan Bosi, suite à une procuration donnée par Madame Carla Ferrari.

3. KfW, une banque allemande, établie à Palmengartenstraße 5-9, D-60325 Francfort/Main, représentée par Monsieur Harald Ruppert et Monsieur Wolfgang Reuss

Les parties comparantes sub. 1 et 2., représentées tel que décrit ci-dessus, ont requis le notaire instrumentaire d'acter qu'elles représentent l'intégralité du capital social de la société GALAXY, S.à r.l., (ci-après la Société), enregistrée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 73667, constituée par acte notarié du 29 décembre 1999 du notaire soussigné, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Numéro 233 du 28 mars 2000 à la page 11444 et modifié par acte notarié du 30 mars 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 960 du 5 novembre 2001, à la page 46069 et par acte notarié du 28 décembre 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 689 du 4 mai 2002, à la page 33069, et par acte notarié du 9 juillet 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 806 du 31 juillet 2003, à la page 38650, et qu'elles décident de prendre les résolutions suivantes:

Première résolution

Les Parts Sociales Ordinaires (les Parts Sociales Ordinaires), et les Parts Sociales Privilégiées (les Parts Sociales Privilégiées), sont divisés en Parts Sociales Ordinaires A, Parts Sociales Privilégiées A, Parts Sociales Ordinaires B et Parts Sociales Privilégiées B qui ont les droits définis à l'article 6 des statuts, tels qu'ils seront modifiés par le présent acte.

Deuxième résolution

Les associés décident, avec l'approbation de KfW, représentée telle que décrite ci-dessus, de modifier le capital social de la Société, divisé actuellement en 4.800 Parts Sociales Ordinaires et en 475.200 Parts Sociales Privilégiées, et comprenant une prime d'émission de 18.240,31 comme suit:

KfW apportera une contribution de EUR 25,- et souscrira une Part Sociale Privilégiée de classe B, et apportera une contribution de 32.600 et souscrira 1.304 Parts Sociales Ordinaires de classe B.

Un montant de EUR 1.513.225,- de la prime d'émission que FINOPI avait apportée sera converti en capital social, et 605 Parts Sociales Ordinaires de classe A et 59.924 Parts Sociales Privilégiées de classe A seront allouées à FINOPI. Suite à cette incorporation de la prime d'émission dans le capital social, FINOPI détiendra 1.565 Parts Sociales Ordinaires de classe A et 154.964 Parts Sociales Privilégiées de classe A. Un montant de EUR 1.117.987,74 de prime d'émission sera remboursé à FINOPI et le restant de la prime d'émission que FINOPI a apportée à la Société dans le passé est réduit à EUR 2,26.

Un montant de EUR 6.052.900,- de la prime d'émission que FINOPI avait apportée sera converti en capital social, et 2.420 Parts Sociales Ordinaires de classe A et 239.696 Parts Sociales Privilégiées de classe A seront allouées à CDC. Suite à cette incorporation de la prime d'émission dans le capital social, CDC détiendra 6.260 Parts Sociales Ordinaires de classe A et 619.856 Parts Sociales Privilégiées de classe A. Un montant de EUR 2.221.950,97 de prime d'émission sera remboursé à FINOPI et le restant de la prime d'émission que CDC a apportée à la Société dans le passé est réduit à EUR 7.334.295,42.

Suite à cette deuxième résolution, KfW est un associé de la Société et prendra part aux délibérations suivantes.

Troisième résolution

Les associés décident de reformuler les statuts de la Société pour leur donner la teneur suivante dans la version française, sachant qu'en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi:

Art. 1^{er}. Il existe une société à responsabilité limitée qui est régie par les lois relatives, et notamment la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que par les présents statuts (ci-après la Société).

Art. 2. La Société pourra accomplir toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, qui est une société d'infrastructure de transport, c'est-à-dire une entité qui possède ou envisage d'acquérir, qui construit ou développe ou contribue à ou dirige des projets dans les domaines de transport convenus ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations. A cet effet, la Société peut ainsi:

- utiliser ses fonds pour constituer, administrer, développer et vendre un portefeuille de valeurs mobilières, d'instruments de prêt et de parts sociales de n'importe quelle origine, pour participer dans la constitution, le développement et le contrôle de n'importe quelle entreprise, pour acquérir, par voie d'investissement, de souscription ou d'option des valeurs mobilières, des instruments de prêt et de parts sociales, pour en disposer par voie de vente, transferts, échanges ou autrement et pour développer ses valeurs mobilières, instruments de prêt et parts sociales;
- consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société;
- nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs;
- s'engager dans toutes transactions concernant de la propriété immobilière et mobilière;
- acquérir, transférer et gérer tout bien immobilier de toute sorte dans n'importe quel pays ou endroit;
- s'engager dans et exécuter toutes opérations qui concernent directement ou indirectement la gestion et la propriété de biens immobiliers;
- avoir toute activité industrielle ou commerciale de nature à favoriser directement ou indirectement la réalisation de son objet;
- emprunter uniquement selon la convention d'associés signée entre les associés, telle que modifiée à une date donnée (la «Convention d'Associés»).

Art. 3. La Société est constituée pour une durée limitée de 12 ans jusqu'au 9 juillet 2015 (ou, par résolution d'une assemblée des associés avec le vote unanime de l'ensemble des associés présents ou représentés et selon l'Article 16, à n'importe quel moment avant cette date, pour 14 ans jusqu'au 9 juillet 2017). A partir de cette date, la Société sera mise en liquidation conformément à l'Article 20 ci-après, sauf si cette durée est étendue par résolution d'une assemblée générale des associés avec le vote unanime de l'ensemble des associés conformément à l'Article 15 ci-après. Les membres du conseil de gérance feront office de conseil de liquidateurs de la Société, à moins que l'assemblée générale des associés évoquée à l'Article 20 décide de désigner un ou plusieurs liquidateurs, et le conseil de liquidateurs fonctionnera conformément aux dispositions décrites à l'Article 12 ci-dessous.

Art. 4. La Société prend la dénomination de GALAXY, S.à r.l.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

La Société peut ouvrir des bureaux et succursales au Luxembourg et à condition que cela soit approuvé à l'unanimité par le Conseil de gérance, à l'étranger conformément à l'Article 12 ci-dessous.

Art. 6. Le capital social de la Société est fixé à EUR 19.598.750,-, représenté par 9.129 Parts Sociales Ordinaires (les Parts Sociales Ordinaires), et par 774.821 Parts Sociales Privilégiées (les Parts Sociales Privilégiées), toutes d'une valeur nominale de EUR 25,- par part sociale.

Des Parts Sociales Privilégiées sans droits de participation, mais donnant droit à des droits de vote plus élevés, peuvent être émises (il y sera fait référence en tant que Parts Sociales Privilégiées de classe B, par opposition aux autres Parts Sociales Privilégiées, qui seront dans ce cas appelées Parts Sociales Privilégiées de classe A) et des Parts Sociales Ordinaires qui participent uniquement aux dividendes de liquidation de la Société peuvent être émises (Parts Sociales Ordinaires de classe B, par opposition aux Parts Sociales Ordinaires de classe A qui participent aux dividendes ordinaires et aux dividendes de liquidation).

Les 774.821 Parts Sociales Privilégiées consistent en une Part Sociale Privilégiée de classe B et en 774.820 Parts Sociales Privilégiées de classe A. Les 9.129 Parts Sociales Ordinaires consistent en 7.825 Parts Sociales Ordinaires de classe A et en 1.304 Parts Sociales Ordinaires de classe B.

Le capital social autorisé de la Société s'élève à EUR 250 millions.

Selon et sous réserve des dispositions de la Convention d'Associés:

(a) Le Conseil de gérance est autorisé à effectuer des augmentations de capital, à tout moment, dans le cadre du capital autorisé, pour tout ou partie des parts sociales autorisées non encore souscrites.

(b) Le Conseil de gérance pourra décider d'émettre ces parts sociales comme Parts Sociales Privilégiées ou Parts Sociales Ordinaires, avec ou sans prime d'émission, et de les faire libérer par apport en espèces, par apport en nature, par conversion de créances ou de n'importe quelle autre façon, et il acceptera des souscriptions pour ces parts sociales.

(c) Le Conseil de gérance pourra en outre décider (i) d'émettre des Parts Sociales Privilégiées (Parts Sociales Privilégiées de classe B) sans droit de participation au bénéfice et (iii) des Parts Sociales Ordinaires (Parts Sociales Ordinaires de classe B) qui participent uniquement aux boni de liquidation de la Société, dans ce cas les Parts Sociales Privilégiées et les Parts Sociales Ordinaires n'entrant pas dans les catégories (i) et (ii) seront de classe A.

Chaque fois que le Conseil de gérance agit, ou est requis d'agir, pour rendre effective une telle augmentation de capital, conformément à cette autorisation, le présent Article 6 sera modifié afin de tenir compte du résultat de cette augmentation; le Conseil de gérance prendra toute mesure ou autorisera toute personne à prendre toute mesure nécessaire pour rendre effectives et publier ces modifications. Le Conseil de gérance peut ensuite déléguer à une personne quelconque le pouvoir de constater l'existence d'un apport à la Société sous le capital social autorisé et de faire acter cet apport devant un notaire en accord avec la loi des sociétés luxembourgeoises.

Par avis écrit à la Société, tout porteur de Parts Sociales pourra désigner ces Parts Sociales, décrites dans cet avis, comme ne possédant pas de droit de vote lors de l'assemblée générale des associés ou autrement et, à moins que et jusqu'à ce que le porteur de ces Parts Sociales annule cette restriction par avis écrit à la Société, toutes les parts sociales ainsi qualifiées ne procureront pas de droit de vote lors des assemblées générales des associés ou autrement concernant l'élection de gérants, étant précisé qu'une telle désignation n'affecte pas par ailleurs les droits de cet associé et ne modifie pas les droits de vote des gérants ou des membres du comité d'investissement.

Art. 7. Le capital social pourra à tout moment être modifié moyennant décision de l'associé unique sinon de l'assemblée des associés, conformément à l'Article 16 des présents Statuts.

La Société peut racheter ses propres parts au prorata des parts des associés afin de les annuler et de réduire le capital social souscrit en conséquence, à condition que, suite à un tel rachat de parts et à une telle réduction de capital social souscrit, l'actif net de la Société ne devienne pas inférieur au capital social alors souscrit augmenté des réserves que la loi ou les Statuts ne permettent pas de distribuer. Les décisions de rachat de parts sociales propres de la Société seront prises par une assemblée générale conformément à l'Article 16. Pareilles résolutions entraîneront une réduction du capital social souscrit d'un montant égal à la valeur nominale accumulée de toutes les parts rachetées et annulées.

Art. 8.

A. Pour les besoins des présents Statuts, les termes suivants auront la signification suivante:

- Apports des Parts Sociales Privilégiées signifie, à tout moment, un montant égal à la somme de la valeur des apports, y compris les primes d'émission, faits sur toutes les Parts Sociales Privilégiées émises et en circulation, mais non des prêts consentis sous quelque forme que ce soit par les porteurs de Parts Sociales Privilégiées.

- Distribution signifie toute distribution de bénéfices de la Société, indifféremment de l'origine de ces bénéfices, faits par la société au cours de son existence ou à l'occasion de sa dissolution ou de sa liquidation.

- Objectif de Rendement (Hurdle Return) signifie tout paiement par voie de Distributions, remboursement d'apports ou réduction de capital ou rachat de parts sociales pour un montant total de la somme des Apports des Parts Sociales Privilégiées et un taux de rendement de 8% l'an composé annuellement sur les Apports des Parts Sociales Privilégiées et calculé sur base d'une année de 360 jours comptant douze mois de 30 jours.

B. Sous réserve des dispositions de l'Article 18, toute Distribution (s'il y en a) et tout remboursement d'apports ainsi que tout rachat de Parts Sociales seront effectués, répartis et payés ou, le cas échéant, limités:

(a) jusqu'à ce que, et sous réserve que les détenteurs de Parts Sociales Privilégiées aient reçu, conformément à la Convention d'Associés et en même temps et à due proportion du versement de l'Objectif de Rendement aux prêteurs ayant accordé des prêts à taux fixe à la Société (Fixed Rate Loans), l'Objectif de Rendement, uniquement aux porteurs de Parts Sociales Privilégiées; et

(b) au-delà uniquement aux porteurs de Parts Sociales Ordinaires, étant précisé (i) que les prêteurs sous Prêts Participatifs percevront un intérêt proportionnel aux dividendes ordinaires perçus sur le Parts Sociales Ordinaires (à l'exclusion cependant des boni de liquidation) et (ii) que la Management Company de la Société percevra une somme équivalente à 10% de cette Distribution théorique au titre de la rémunération de sa performance de gestion (performance allocation).

C. Si, par application de l'article 6 des présents statuts, des Parts Sociales Privilégiées sans droit de participation au bénéfice ont été émises (Parts Sociales Privilégiées de classe B), ces Parts Sociales ne donnent par conséquent pas droit à un Objectif de Rendement et ne sont pas prises en compte pour les besoins des Apports des Parts Sociales Privilégiées sous le présent article.

D. Si une disposition du présent Article 8 s'avérait être non valable, illégale ou si elle ne pouvait pas être exécutée par application d'une loi, règle ou norme d'ordre public luxembourgeoise ou de celle d'une autre juridiction, les associés de la Société devront pleinement coopérer et engager toutes actions nécessaires pour réaliser, dans la mesure du possible et de façon acceptable, l'objectif poursuivi par les associés afin d'assurer que les porteurs de Parts Sociales Privilégiées et les porteurs de Parts Sociales Ordinaires obtiennent chacun les fonds et les montants dans l'ordre, et suivant l'ordre de préférence, stipulés par cet...

E. Sous réserve des dispositions du présent Article 8, chaque part sociale non amortie donne droit à une fraction proportionnelle au nombre de parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 9. Les Parts Sociales de la Société sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire par part sociale. Les copropriétaires indivis de Parts Sociales sont tenus de désigner une seule et même personne pour les faire représenter à l'égard de la Société.

Art. 10. En cas d'associé unique, toutes cessions de Parts Sociales détenues par l'associé unique sont libres.

En cas de pluralité d'associés, les Parts Sociales détenues par chacun des associés peuvent être cédées à condition d'observer les exigences de l'article 189 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, sous réserve du droit de préemption accordé à tous les associés de la Société, conformément à la Convention d'Associés.

Art. 11. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture, la fusion de l'associé unique, sinon d'un des associés, ne mettent pas fin à la Société.

Art. 12. La Société pourra être gérée par un ou plusieurs gérants conformément à la Convention d'Associés. Si plusieurs gérants sont désignés, ils formeront un Conseil de gérance. Le ou les gérant(s) n'ont pas besoin d'être associés. Le ou les gérants seront désignés, révoqués et remplacés par l'assemblée générale des associées, par une résolution adoptée par des associés conformément aux conditions de majorité de l'Article 16 et conformément à la Convention d'Associés.

Les gérants sont nommés pour une période de 3 ans et jusqu'à ce que leurs successeurs aient été valablement désignés. Les gérants peuvent être réélus pour plusieurs termes successifs. La période initiale des gérants sera de 5 ans, à compter du 9 juillet 2003. Chaque associé pourra désigner deux membres au Conseil de gérance. La Caisse des Dépôts et Consignations, KfW et FINOPI pourront, si elles le souhaitent, à condition qu'elles détiennent ou que l'une de leurs sociétés liées (Affiliate) tel que défini dans la Convention d'Associés détiennent, des Parts Sociales, désigner trois membres au Conseil de gérance. Chaque associé peut proposer une liste de candidats à l'assemblée générale des associés à partir de laquelle l'assemblée générale choisira le membre du Conseil de gérance décrit ci-dessus. Au cas où aucun candidat de la liste proposée par un associé n'est accepté par l'assemblée générale des associés, alors cet associé devra proposer une nouvelle liste de candidats et ce jusqu'à l'élection du candidat proposé par cet associé. Un gérant nommé par chaque associé pourra être une personne morale. Les actionnaires peuvent ensuite décider de nommer un ou plusieurs gérants indépendants supplémentaires, qui sont des résidents fiscaux du Luxembourg.

Vis-à-vis des tiers, le ou les gérant(s) ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour exécuter et approuver les actes et opérations en relation avec l'objet social et sous réserve du respect des dispositions du présent Article 12.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents Statuts à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, de la compétence du Conseil de gérance. Les décisions d'investissement ou de désinvestissement et toutes autres décisions du ressort du comité d'investissement conformément à l'Article 13 doivent être prises par le gérant unique ou, en cas de pluralité des gérants, par le Conseil de gérance et seulement suivant la recommandation du comité d'investissement sur cette décision décrite à l'Article 13 ci-dessous; ces décisions devront porter sur l'adoption ou le rejet de la recommandation dans son intégralité.

En cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance doit élire un Président parmi ses membres. Ce Président doit nécessairement être choisi parmi les gérants élus sur la liste de candidats à la gérance soumise par la Caisse des Dépôts et Consignations à l'assemblée générale des associés. Monsieur Jean-Jacques Bonnaud pourra être nommé premier président du Conseil de gérance.

En cas de gérant unique, la Société sera engagée par la seule signature du gérant, et en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux gérants.

Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc.

Le Conseil de gérance déterminera la responsabilité du mandataire et sa rémunération (si tel est le cas), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

En cas de pluralité de gérants, les décisions du Conseil de gérance ne seront valablement prises que si la moitié des gérants sont présents ou représentés. Si l'un des gérants désigné par un associé est présent, il représentera pour le quorum et les droits de vote, l'intégralité des droits de vote attachés au nombre de parts de cet associé. Les gérants auront un nombre de voix proportionnel au nombre de droits de vote des associés qu'ils représentent. Les résolutions du Conseil de gérance seront prises avec la majorité de 66,66% des voix des gérants exprimés lors d'une réunion du Conseil de gérance. Si un des gérants ne participe pas à l'élection car l'associé qu'il représente est exclu du vote en raison d'un conflit d'intérêts, alors ce gérant (et l'associé qu'il représente) ne sera cependant pas pris en compte pour le quorum ou la majorité.

En cas de pluralité de gérants, le Président du Conseil de gérance a une voix prépondérante en cas de partage des voix. En cas de désaccord entre les deux gérants élus parmi la liste soumise par un associé, cet associé est censé ne pas participer au vote et ne sera pas pris en compte pour déterminer la majorité de vote, mais sera pris en compte tout de même pour le quorum.

En cas de pluralité de gérants, avis écrit de toute réunion du Conseil de gérance sera donné à tous les gérants et au moins 7 Jours Ouvrables (conformément à la Convention d'Associés) avant l'heure prévue pour la réunion. En cas d'urgence, un avis sera envoyé par écrit ou par fax. L'adresse d'expédition sera celle que le gérant a indiquée à la Société à tout moment. Les réunions du Conseil de gérance seront convoquées par un des gérants ou par le Président du Conseil de gérance ou par la personne désignée dans la Convention d'Associés. Si le quorum n'est pas atteint lors de l'assemblée, celle-ci sera reportée et automatiquement reconduite sur base d'une nouvelle convocation, 5 Jours Ouvrables (conformément à la Convention d'Associés) afin de délibérer et voter sur le même ordre du jour. Le même quorum est requis à cette seconde réunion. On pourra passer outre cette convocation si tous les gérants sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour.

Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil de gérance. Tout gérant pourra se faire représenter en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Chaque gérant peut détenir une seule procuration qui lui a été remise par un autre gérant. En cas d'urgence, suite à des contraintes de temps liées à l'approbation d'un Projet d'Investissement, les gérants peuvent également voter par appel téléphonique, à confirmer par écrit ou tenir les réunions du Conseil par vidéo-conférence et une décision du Conseil de gérance peut également être prise par voie circulaire et résulter d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signés par tous les membres du Conseil de gérance sans exception. La date d'une telle décision sera la date de la dernière signature. Aucun cas ne pourra être traité ou résolu lors de la réunion du Conseil de gérance, sans convocation adressée à tous les gérants comportant l'ordre du jour.

Art. 13. Un comité d'investissement, dont l'objectif principal sera de conseiller le gérant ou le Conseil de gérance sur des décisions d'investissement et de désinvestissement et autres affaires évoquées dans le présent Article, pourra être établi. Le fonctionnement du comité d'investissement sera régi par la Convention d'Associés ainsi que par les présents Statuts. Chaque associé est autorisé à désigner et à révoquer deux membres du comité d'investissement conformément à la Convention d'Associés.

Le comité d'investissement va analyser des opportunités d'investissement, choisir des projets pour des investissements de la Société, formuler des recommandations d'investissement ou de désinvestissement ou des recommandations avec réserves au Conseil de gérance, formuler des recommandations sur des renoncements ou des modifications de restrictions d'investissement, formuler des recommandations concernant l'allongement du terme de la Société et de la période d'investissement et se prononcer sur toute autre affaire conformément à d'éventuels documents contractuels et aux documents constitutifs de la Société. Le gérant ou le Conseil de gérance ne prendra aucune décision sur ces questions sans avoir obtenu au préalable une recommandation favorable du comité d'investissement. En cas de recommandation avec réserves formulée par le comité d'investissement, le comité d'investissement pourra néanmoins inviter le gérant ou le Conseil de gérance d'examiner le projet en question.

Les deux membres du comité d'investissement représentant un associé ont un vote et CDC, KfW ainsi que FINOPI ou l'une de leurs sociétés liées (Affiliates) auront deux votes. Le comité d'investissement ne peut délibérer ou statuer valablement que si tous les membres sont présents ou représentés, représentant au moins la majorité de ces droits de vote. Si l'un des membres désigné par un associé est présent, il représentera, pour le quorum et les droits de vote, l'intégralité des droits de vote rattachés à la participation de l'associé qu'il représente. Conformément aux modalités de vote lors des réunions du comité d'investissement, toutes les décisions requièrent l'approbation par la majorité des voix des membres présents ou représentés. Si deux membres représentant un associé sont présents et ne sont pas d'accord sur le vote, on considère que l'associé qu'ils représentent s'est abstenu et sa voix n'est pas prise en considération pour établir la majorité, mais elle sera prise en compte pour le quorum. Si l'un des membres du comité d'investissement ne participe pas au vote car l'associé qu'il/elle représente est écarté en raison d'un conflit d'intérêts, alors ce membre et l'associé représenté ne sont cependant pas pris en compte pour le quorum.

Les réunions du comité d'investissement se tiendront à l'endroit indiqué dans la convocation, pendant les heures normales de bureau, étant précisé que les membres du comité d'investissement peuvent participer à une telle réunion en personne, par mandataire (qui devra être un membre du comité d'investissement) représentant le même Investisseur Principal ou par voie de conférence téléphonique ou par d'autres moyens de communication tel qu'expliqué ci-dessous. Sauf en cas d'urgence, des convocations écrites indiqueront l'endroit, la date et l'heure de la réunion du comité d'investissement et l'agenda de cette réunion et seront délivrées pas moins de 10 Jours Ouvrables avant la date de la réunion. Si tous les membres du comité d'investissement sont présents ou représentés à une réunion et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour, il pourra être passé outre l'exigence d'une convocation.

En cas d'urgence, suite à des contraintes de temps liées à l'approbation d'un Projet d'Investissement, une réunion du comité d'investissement peut être tenue par conférence téléphonique ou par vidéo-conférence après confirmation par écrit ou une recommandation du Comité d'Investissement peut également être émise par écrit, dans ce cas, elle consistera en un ou plusieurs documents, dont la recommandation, et sera signée par chaque gérant. Sauf en cas d'urgence, un avis de réunion sera donné par écrit ou par fax. L'adresse d'expédition de l'avis de convocation à une réunion du comité d'investissement sera celle que le membre a indiquée à la Société à tout moment. Les réunions du comité d'investissement seront convoquées par un de ses membres ou par un des gérants ou par un des associés ou par la personne désignée dans la Convention d'Associés. Le comité d'investissement va se réunir (i) aussi souvent que nécessaire pour prendre en compte des projets d'investissement afin de formuler des recommandations au gérant ou au Conseil de gérance; et (ii) au moins deux fois par an afin de revoir les performances d'investissements existants. Si le quorum n'est

pas atteint lors de la réunion, celle-ci sera reportée et reconduite, au plus tôt 5 Jours Ouvrables, sur base d'une nouvelle convocation (conformément à la Convention d'Associés) afin de délibérer et voter sur le même ordre du jour. Le même quorum est requis à cette seconde réunion.

Aucune affaire ne pourra être traitée ou résolue lors de la réunion du comité d'investissement, sans convocation adressée à tous les membres, comportant l'ordre du jour.

Art. 14. Le ou les gérants (le cas échéant) et les membres du comité d'investissement ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement et correctement pris par eux au nom de la Société.

Art. 15. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité des associés, chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de Parts Sociales qui lui appartiennent. Chaque associé a des droits de vote proportionnellement à sa participation. En dérogation à ce principe, des Parts Sociales Privilégiées de classe B, donnant droit à un droit de vote plus élevé, proportionnel aux contributions apportées par l'associé concerné à la Société sous forme de Parts Sociales Privilégiées et de Prêts à taux fixe, peuvent être émises, et des Parts Sociales Ordinaires de classe B peuvent être émises, donnant droit à un double droit de vote, contrairement à des Parts Sociales Ordinaires de classe A. Le quorum requis aux assemblées est égal au moins à trois quarts des droits de vote de la Société. Si un associé renonce à son droit de vote conformément à l'Article 6, dernier paragraphe, alors ces Parts Sociales concernés ne sont pas prises en compte pour le quorum et la majorité.

Les décisions collectives ne sont valablement prises que par au moins les trois quarts des votes rattachés au capital social, sous réserve des dispositions plus strictes de la loi modifiée du 10 août 1915. Une modification des statuts, des fusions, scissions et réductions de capital requièrent en plus une majorité en nombre des associés. En aucun cas, l'assemblée des associés ne peut pas obliger un associé d'augmenter sa contribution de capital, de n'importe quelle forme qu'elle soit, en dehors de son mandat tel qu'exposé dans la Convention d'Associés. L'accord unanime de tous les associés est requis pour prolonger la Société au-delà du 15 juillet 2015 ou pour la liquider par anticipation.

Sauf en cas d'urgence, un avis sera envoyé par écrit ou par fax. L'adresse d'expédition sera celle que l'associé a indiquée à la Société au moment de la convention. Les assemblées des associés seront convoquées par un associé ou par un des gérants ou par la personne désignée dans la Convention d'Associés. Si le quorum n'est pas atteint lors de la réunion, celle-ci sera reportée et reconduite sur base d'un nouveau préavis, 5 Jours Ouvrables (conformément à la Convention d'Associés) afin de délibérer et voter sur le même ordre du jour. Le même quorum n'est requis à cette seconde réunion. Aucune affaire ne pourra être traitée ou résolue lors de l'assemblée des associés, sans notification de l'ordre du jour donnée à tous les associés.

Art. 16. L'année financière de la Société commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Art. 17. Chaque année, au 31 décembre, les comptes annuels de la Société doivent être préparés et le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance dresse un bilan comptable et un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société ainsi qu'un compte de résultat.

Tout associé devra pouvoir recevoir l'inventaire mentionné ci-dessus, le bilan et le compte de résultat audités dans les 6 mois suivant la fin de l'année.

Art. 18. Les profits bruts de la Société, constatés dans les comptes annuels, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) du bénéfice net de la Société pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

Le solde du bénéfice net pourra, par une résolution de l'assemblée des associés, être distribué aux associés de la Société, en rapport avec leur participation, et sous réserve des dispositions des présents Statuts et de la Convention des Associés.

La Société peut émettre des Parts Sociales Ordinaires de classe B qui ne donnent pas droit à des distributions de dividende ordinaires, mais participent uniquement aux bonis de liquidation. Dans ce cas, les Parts Sociales Ordinaires de classe B donnent droit à des bonis de liquidation deux fois plus élevé que celui attribué aux autres Parts Sociales Ordinaires (qui seront qualifiées de Parts Sociales Ordinaires de classe A).

Le conseil de gérance pourra décider de verser des dividendes intérimaires.

L'assemblée générale devra approuver la décision du conseil de gérance de verser les dividendes intérimaires en nature, plutôt qu'en espèces.

Art. 19. L'audit de la Société sera confié à un ou plusieurs auditeurs, qui doivent être membres de l'Institut des Réviseurs d'Entreprises au Luxembourg.

Les auditeurs seront désignés par l'assemblée générale des associés, qui va déterminer leur nombre, rémunération et durée du mandat. Le ou les auditeurs sont nommés pour une période de 3 ans et jusqu'à ce que leurs successeurs aient été valablement désignés. La période initiale des auditeurs sera de 5 ans, à compter du 15 juillet 2003. Le ou les auditeurs peuvent être réélus.

Art. 20. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'assemblée des associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 21. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents Statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales de la loi modifiée du 10 août 1915.

Quatrième résolution

Les associés décident de porter le nombre des gérants de six à huit et de désigner comme gérants de GALAXY, S.à r.l., les personnes suivantes:

- M. Jean-Jacques Bonnaud, banquier, né le 9 juillet 1935 à Tien - Tsin en Chine, avec adresse professionnelle à 75007 Paris, 56, rue de Lille (président du Conseil de gérance);
- M. Jérôme Gallot, banquier, né le 25 octobre 1959 à Paris, avec adresse professionnelle à 56, rue de Lille, F-75007 Paris;
- Mme Caroline Jean Vernon Reid Beever, banquier, née le 6 avril 1948 à Brigg, Grande Bretagne, avec adresse professionnelle à Viale dell'arte 211-00144 Rome;
- Mme Carla Ferrari, banquier, née à Gènes le 2 avril 1957, avec adresse professionnelle à Via Campana 36, I-Torino;
- M. Jean-Claude Finck, banquier, né le 22 janvier 1956 à Pétange, avec adresse professionnelle à 2, Place de Metz, L-1930 Luxembourg;
- M. Stefan Bosi, banquier, né le 27 avril 1953 à Monticelli (Italie), avec adresse professionnelle à 12, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg;
- M. Christian Murach, banquier, né le 16 mars 1955 à Brake (Niedersachsen, Allemagne), avec adresse professionnelle à Palmengartenstraße 5-9, D-60325 Francfort/Main;
- KfW, prénommée.

Cinquième résolution

L'assemblée des associés décide de porter le nombre des membres du Comité d'Investissement à six et de nommer au Comité d'Investissement les personnes suivantes:

- M. Didier Le Brazidec;
- M. Alessandro Ermolli,
- M. Alberto Eichholzer;
- M. Wolfgang Reuss;
- M. Harald Ruppert;
- M. Patrick Vandevoorde.

En outre, l'assemblée des associés prend acte que le mandat de certains des membres actuels du Comité d'Investissement, c'est-à-dire, M. Le Brazidec, M. Ermolli et M. Eichholzer est reconduit. Les associés leur expriment sa gratitude pour leur travail effectué jusqu'à ce jour pour GALAXY, S.à r.l.

Sixième résolution

Les associés ont décidé, à la demande de FINOPI, d'introduire une Période d'Observation (telle que définie dans l'amendement au «Subscription and Shareholders Agreement» daté du 16 février 2004) dans le «Subscription and Shareholders Agreement» et de suspendre, durant cette Période d'Observation, tous les droits de vote, délibération et participation au Conseil de gérance, à l'assemblée des associés et au comité d'investissement de FINOPI, et de ne pas autoriser FINOPI à percevoir des apports ou rétributions de la part de la Société durant cette période, sous quelque forme que ce soit. Suite à cette résolution, les associés décident d'appliquer et d'interpréter les statuts ci-dessus en conséquence et de donner plein pouvoir à la présente résolution et aux provisions du «Subscription and Shareholders Agreement» durant la Période d'Observation et que, par conséquent, la présente résolution et les provisions du «Shareholders and Subscription Agreement» amenderont, dans la mesure nécessaire, les statuts en conséquence.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et, qu'en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux mandataires des comparantes, ceux-ci a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: J.-J. Bonnaud, S. Bosi, H. Ruppert, W. Reuss, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 3 mars 2004, vol. 142S, fol. 70, case 8. – Reçu 326,25 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mars 2004.

A. Schwachtgen.

(024264.3/230/769) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2004.

MAKVALOR S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 49.635.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 15 mars 2004, réf. LSO-AO03168, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mars 2004.

MAKVALOR S.A.

Signatures

Administrateurs

(024108.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2004.

TEXER TEXTILE SERVICES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 53.926.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 15 mars 2004, réf. LSO-AO03156, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 20 février 2004.

Pour le Conseil d'Administration

Signatures

(023497.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2004.

TEXER TEXTILE SERVICES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 53.926.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 15 mars 2004, réf. LSO-AO03157, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 20 février 2004.

Pour le Conseil d'Administration

Signatures

(023501.2//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2004.

TEXER TEXTILE SERVICES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 53.926.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 15 mars 2004, réf. LSO-AO03153, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 20 février 2004.

Pour le Conseil d'Administration

Signatures

(023493.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2004.

IPEF II HOLDINGS N°5 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 65.537.

Les comptes annuels au 31 décembre 2000 (version abrégée), enregistrés à Luxembourg, le 11 mars 2004, réf. LSO-AO02608, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2004.

AFFECTATION DU RESULTAT

- Résultats reportés	LUF -1.175.623,-
- Perte de l'exercice 2000	LUF -779.214,-
- Report à nouveau	LUF -1.954.837,-

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(024002.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2004.

NEW TECH VENTURE CAPITAL FUND S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 74.725.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 11 mars 2004.

H. Hellinckx.

(024124.3/242/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2004.

WORLDWIDE INDUSTRIAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 15.873,61.**

Siège social: L-1370 Luxembourg, 16, Val Sainte Croix.

R. C. Luxembourg B 50.686.

Suivant l'acte de cession sous seing privé en date du 10 septembre 2001, la situation actuelle est la suivante:
- 600 (six cents) parts sociales sont détenues par la société LOUV Ltd

Fait à Luxembourg, le 11 septembre 2001.

Certifié sincère et conforme

P. Mestdagh

Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 10 mars 2004, réf. LSO-AO02080. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(024035.3/795/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2004.

PUBLISHING PROPERTIES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 90.574.

In the year two thousand and four, on the twenty-fifth day of February.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the sole partner of PUBLISHING PROPERTIES, S.à r.l., a «société à responsabilité limitée», having its registered office at L-1724 Luxembourg, 11, boulevard Prince Henri, incorporated by deed enacted on the 17 of December 2002, inscribed on January 14, 2003 at trade register Luxembourg section B number 90,574, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, no. 137, p.6,564 on February 11, 2003, whose articles of association have been amended by deed enacted on February 13, 2003, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, no. 365, p.17,485 on April 3, 2003, and by deed enacted on December 30, 2003, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The meeting is presided by Mr Patrick Van Hees, jurist, residing at Messancy, Belgium.

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Miss Rachel Uhl, residing at Kédange, France.

The chairman requests the notary to act that:

I.- The sole partner present or represented and the number of shares held by him are shown on an attendance list. That list and the proxy, signed by the appearing person and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II.- As appears from the attendance list, the 163,835 (one hundred and sixty-three thousand eight hundred and thirty-five) shares of EUR 25.- (twenty-five euros) each, representing the whole capital of the company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the sole partner has been beforehand informed.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1.- Amendment of the articles of association of the Company in order to authorise an interim dividend distribution.

2.- Amendment of article nineteen of the articles of association to reflect such action.

After the foregoing was approved by the meeting, the sole partner decides what follows:

First resolution

It is decided to amend the articles of association of the Company in order to authorise an interim dividend distribution.

Second resolution

As a consequence of the foregoing resolution, it is decided to amend the Article nineteen of the Articles of Association to read as follows:

«**Art. 19.** The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortisation, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five percent of the net profit will be transferred to the statutory reserve.

This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued capital but must be resumed till the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, it has been broken into.

The balance is at the disposal of the partners.

The partners may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these articles of incorporation.

The excess is distributed among the partners. However, the partners may decide, at the majority vote determined by the relevant laws, that the profit, after deduction of the reserve and interim dividends if any, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.»

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française:

L'an deux mille quatre, le vingt-cinq février.

Par devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire de l'associé unique de la société à responsabilité limitée PUBLISHING PROPERTIES, S.à r.l., ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 11, boulevard Prince Henri, inscrite le 14 janvier 2003 au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 90,574, constituée suivant acte reçu le 17 décembre 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 137, p.6,564 du 11 février 2003, dont les statuts ont été modifiés par acte reçu le 13 février 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 365, p.17.485 du 3 avril 2003, et par acte reçu le 30 décembre 2003, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'assemblée est présidée par Monsieur Patrick Van Hees, juriste, demeurant à Messancy, Belgique.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Mademoiselle Rachel Uhl, demeurant à Kédange, France.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- L'associé unique présent ou représenté et le nombre de parts qu'il détient sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et la procuration, une fois signées par le comparant et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 163.835 (cent soixante trois mille huit cent trente-cinq) parts sociales de EUR 25,- (vingt-cinq euros), représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont l'associé unique a été préalablement informé.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1.- Modification des statuts de la Société de façon à autoriser la distribution d'un dividende intérimaire.

2.- Modification afférente de l'article dix-neuf des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, l'associé unique décide ce qui suit:

Première résolution

Il est décidé de modifier les statuts de la Société de façon à autoriser la distribution d'un dividende intérimaire

Deuxième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, il est décidé de modifier l'article dix-neuf des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 19.** L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde est à la disposition des associés.

Les associés peuvent décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par les gérants duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

Le solde du bénéfice net est distribué entre les associés. Néanmoins, les associés peuvent, à la majorité prévue par la loi, décider qu'après déduction de la réserve légale et des dividendes intérimaires le cas échéant, le bénéfice sera reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: P. Van Hees, R. Uhl, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} mars 2004, vol. 20CS, fol. 49, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 mars 2004.

J. Elvinger.

(024049.2/211/116) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2004.

PUBLISHING PROPERTIES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 90.574.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2004. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(024050.3/211/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2004.

GLOBAL SWITCH, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R. C. Luxembourg B 75.223.

In the year two thousand and four, on the twenty-seventh day of February.

Before Maître Paul Bettingen, notary, residing in Niederanven (Luxembourg), acting in replacement of Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg), who will remain depositary of the present deed.

There appeared:

CHELSEFIELD (GLOBAL SWITCH), S.à r.l., a company incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, here represented by Ms Cynthia Kalathas, maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Francfort, on February 27, 2004.

Said proxy, initialled ne varietur by the appearing person and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole member entitled to vote of GLOBAL SWITCH, S.à r.l. (the «Company»), a société à responsabilité limitée, established and having its registered office at 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg (R.C. Luxembourg B 75.223),

incorporated pursuant to a deed of notary Jean-Joseph Wagner, prenamed, on the 30th of March 2000, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on the 27th of July 2000, number 538.

The articles of incorporation were amended for the last time pursuant to a deed of the same notary Wagner, on the 26th of March 2003, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on the 15th of May 2003, number 524.

The appearing party representing the whole corporate capital entitled to vote, then took the following resolutions:

First resolution

The sole member entitled to vote decides to increase the Company's share capital from 1,484,400.- EUR (one million four hundred and eighty-four thousand four hundred euros) up to 1,491,325.- EUR (one million four hundred and ninety-one thousand three hundred and twenty-five euros) by issuing 277 (two hundred and seventy-seven) new shares of Class E, having a par value of 25.- EUR (twenty-five euros) each.

The new shares have been subscribed by CAMELFORD ACQUISITIONS LIMITED, a company incorporated and existing under the laws of England, having its registered office at 67 Brook Street, London W1K 4NJ, for the price of 6,940.- EUR (six thousand nine hundred and forty euro).

The shares subscribed by CAMELFORD ACQUISITIONS LIMITED, prenamed, have been entirely paid up by a contribution in kind consisting of all its assets and liabilities.

The proof of the existence and of the value of the contribution in kind have been produced to the undersigned notary, who expressly recognizes this.

All the conditions as set forth by Article 4-1 of the law of December 29, 1971, as amended, are met in order to exempt the above contribution from the capital contribution duty.

The total contribution of 6,940.- EUR (six thousand nine hundred and forty euros) by CAMELFORD ACQUISITIONS LIMITED consists of 6,925.- EUR (six thousand nine hundred and twenty-five euros) for the share capital and 15.- EUR (fifteen euros) for the issue premium.

Second resolution

As a consequence of such increase of capital, article 5 of the articles of incorporation of the Company is amended and now reads as follows:

«**Art. 5.** The Company's share capital is fixed at 1,491,325.- EUR (one million four hundred and ninety-one thousand three hundred and twenty-five euros) represented by 400 (four hundred) shares of Class A, 31,644 (thirty-one thousand six hundred and forty-four) shares of Class B, 233 (two hundred and thirty-three) shares of Class C, 18,459 (eighteen thousand four hundred and fifty-nine) shares of Class D and 8,917 (eight thousand nine hundred and seventeen) shares of Class E; each share having a par value of 25.- EUR (twenty-five euros). Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.»

Costs and Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to seven hundred and fifty euros.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the person appearing known to the notary by his name, first name, civil status and residence, this person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille quatre, le vingt-sept février.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven (Luxembourg), agissant en remplacement de Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg), lequel dernier nommé restera dépositaire de la présente minute,

A comparu:

CHELSFIELD (GLOBAL SWITCH), S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg,

ici représentée par Mademoiselle Cynthia Kalathas, maître en droit, demeurant à Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Francfort, le 27 février 2004,

laquelle restera, après avoir été paraphée et paraphée par la comparante et le notaire, annexée aux présentes pour être soumise avec elles à la formalité de l'enregistrement.

Cette société est l'associé unique de GLOBAL SWITCH, S.à r.l., (ci-après la «Société»), une société à responsabilité limitée régie selon les lois luxembourgeoises, établie et ayant son siège social au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg (R.C. Luxembourg B 75.223),

constituée suivant acte reçu par le notaire Jean-Joseph Wagner, prénommé, en date du 30 mars 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 27 juillet 2000, numéro 538.

Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le même notaire Wagner, en date du 26 mars 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 15 mai 2003, numéro 524.

Laquelle partie comparante représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social de 1.484.400.- EUR (un million quatre cent quatre-vingt-quatre mille quatre cents euros) jusqu'à 1.491.325.- EUR (un million quatre cent quatre-vingt-onze mille trois cent vingt-cinq euros) par l'émission de 277 (deux cent soixante dix-sept) parts sociales de classe E d'une valeur de 25.- EUR (vingt-cinq euros) chacune.

Les parts sociales nouvelles ont été intégralement souscrites par CAMELFORD ACQUISITIONS LIMITED, une société constituée et existant selon les lois anglaises, ayant son siège social au 67 Brook Street, Londres W1K 4NJ, au prix de 6.940.- EUR (six mille neuf cent quarante euros).

Les parts sociales ainsi souscrites par CAMELFORD ACQUISITIONS LIMITED, prénommée, ont été intégralement libérées par un apport en nature consistant en l'apport de l'universalité de ses biens.

Les documents justificatifs de la souscription et de la valeur de l'apport ont été présentés au notaire soussigné qui les reconnaît expressément.

Toutes les conditions prévues par l'article 4-1 de la loi du 29 décembre 1971, telle que modifiée, ont été respectées afin d'exonérer l'apport susmentionné du droit d'apport.

L'apport total de 6.940.- EUR (six mille neuf cent quarante euros) par CAMELFORD ACQUISITIONS LIMITED consiste en 6.925.- EUR (six mille neuf cent vingt-cinq euros) pour le capital et en 15.- EUR (quinze euros) à titre de prime d'émission.

Deuxième résolution

A la suite de l'augmentation de capital ainsi réalisée, l'article 5 des statuts de la Société est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le capital social est fixé à la somme de 1.491.325.- EUR (un million quatre cent quatre-vingt-onze mille trois cent vingt-cinq euros) représentée par 400 (quatre cents) parts sociales de classe A, 31.644 (trente et un mille six cent quarante-quatre) parts sociales de classe B, 233 (deux cent trente-trois) parts sociales de classe C, 18.459 (dix-huit mille quatre cent cinquante-neuf) parts sociales de classe D et 8.917 (huit mille neuf cent dix-sept) parts sociales de classe E, chaque part sociale ayant une valeur de vingt-cinq euros (EUR 25.-).

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.»

Frais et Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à sept cent cinquante euros.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, la prédite comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. Kalathas, P. Bettingen.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 5 mars 2004, vol. 883, fol. 56, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 17 mars 2004.

J.-J. Wagner.

(024085.3/239/123) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2004.

GLOBAL SWITCH, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R. C. Luxembourg B 75.223.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 17 mars 2004.

J.-J. Wagner.

(024086.3/239/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2004.

ROMADA.FI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 85.758.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire
tenue exceptionnellement en date du 24 décembre 2003*

- La cooptation de Madame Antonella Graziano, employée privée, demeurant au 12, rue Théodore Eberhard, L-1452 Luxembourg, en tant qu'Administrateur de la société, en remplacement de Mademoiselle Francesca Barcaglioni, démissionnaire, est ratifiée. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2007.

La cooptation de la société LOUV, S.à r.l., S.à r.l. de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, en tant qu'Administrateur, en remplacement de la Société FINIM LIMITED, démissionnaire, est ratifiée. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2007.

Fait à Luxembourg, le 24 décembre 2003.

Certifié sincère et conforme

ROMADA.FI S.A.

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} mars 2004, réf. LSO-AO00066. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(024038.3/795/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2004.

PROCALUX HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 27.958.

Le bilan au 30 juin 2003, enregistré à Luxembourg, le 15 mars 2004, réf. LSO-AO03172, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mars 2004.

PROCALUX HOLDING S.A.

Signatures

Administrateurs

(024122.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2004.

VS VERTRIEBS SERVICE, GmbH, Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Siège social: Wasserbillig, 74, route de Luxembourg.

H. R. Luxemburg B 84.619.

Im Jahre zweitausendundvier, am zwanzigsten Februar.

Vor dem unterzeichnenden Notar Blanche Moutrier, mit dem Amtssitz in Esch-sur-Alzette (Luxemburg), in Vertretung von Notar Jean-Joseph Wagner, mit dem Amtssitz in Sassenheim (Luxemburg), in dessen Besitz und Verwahr gegenwärtige Urkunde verbleibt.

Sind erschienen:

- (1) Herr Uwe Corbach, Geschäftsmann, wohnhaft in Mozartstrasse 77, D-49076 Osnabrück (Deutschland);
- (2) Herr Harald Florack, Geschäftsmann, wohnhaft in Karweg 74, D-48432 Rheine (Deutschland),
- (3) Herr Nicholas Illgen, Geschäftsmann, wohnhaft in Am Kaiserwald 9, D-54329 Konz (Deutschland), und
- (4) Herr Klaus Pazdior, Geschäftsmann, wohnhaft in 10, Rue Jean Engling, L-1466 Luxembourg (Großherzogtum Luxemburg),

Die obengenannten Kompargenten (1), (2) und (3) sind alle hier vertreten durch Herrn Klaus Pazdior, vorgeannt, auf Grund von drei (3) ihm erteilten Vollmachten gegeben am 17. Februar 2004.

Welche Vollmachten, nachdem sie von dem Vollmachtnehmer und dem amtierenden Notar ne varietur unterzeichnet wurden, bleiben gegenwärtiger Urkunde beigebogen um mit derselben einregistriert zu werden.

Derselbe Vollmachtnehmer, handelnd in der vorstehenden Eigenschaft, hat den amtierenden Notar ersucht, folgendes zu beurkunden:

I.- Die obengenannten Kompargenten sind die alleinigen Gesellschafter der Gesellschaft mit beschränkter Haftung VS VERTRIEBS SERVICE GmbH, mit Sitz in 74, route de Luxembourg, L-6633 Wasserbillig, gegründet unter dem Namen VSP VERTRIEBS SERVICE PARTNER GmbH, gemäss einer notariellen Urkunde, aufgenommen am 14. November 2001, veröffentlicht im Mémorial C, Nummer 431 vom 18. März 2002 und eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister von und zu Luxemburg unter der Nummer B 84.619.

Die Satzung der Gesellschaft wurde mehrmals abgeändert und zum letzten Mal durch Urkunde aufgenommen durch Notar Jean-Joseph Wagner, vorgeannt, am 22. September 2003, noch nicht im Mémorial C veröffentlicht.

II.- Alle Anteile sind voll und ganz vertreten, so dass von besonderen Einberufungen abgesehen werden konnte. Die anwesenden respektiv vertretenen Inhaber von Anteilen erkennen an und erklären, dass sie ordnungsgemäss zu dieser Versammlung geladen worden sind, dass sie vor deren Beginn Kenntnis der Tagesordnung erhalten haben und dass sie somit bereit sind, über alle Punkte dieser Tagesordnung zu beschliessen.

Tagesordnung

1.- Abtretung von fünfzehn (15) Anteilen durch Herrn Uwe Corbach, Geschäftsmann, wohnhaft in Mozartstrasse 77, D-49076 Osnabrück (Deutschland) an Herrn Nicholas Illgen, Geschäftsmann, wohnhaft in Am Kaiserwald 9, D-54329 Konz (Deutschland) zum Preise des aktuellen Nominalwertes der Anteile;

2.- Abtretung von fünfzehn (15) Anteilen durch Herrn Harald Florack, Geschäftsmann, wohnhaft in Karweg 74, D-48432 Rheine (Deutschland), an Herrn Klaus Pazdior, Geschäftsmann, wohnhaft in 10, rue Jean Engling, L-1466 Luxembourg (Großherzogtum Luxemburg), zum Preise des aktuellen Nennwertes der Anteile;

3.- Annahme der Abtretungen durch die Geschäftsführer.

4.- Abänderung von Artikel sechs (6) der Satzung um den vorerwähnten Punkten 1.- und 2.- Rechnung zu tragen.

Die Versammlung geht alsdann zur Erledigung der Tagesordnung über.

Nach vorheriger Diskussion fasst sie alsdann, jeweils einstimmig, folgende Beschlüsse:

*Erster Beschluß**Abtretungen von Gesellschaftsanteilen*

1) Der Gesellschafter, Herr Uwe Corbach, vorgeannt, hier vertreten durch Herrn Klaus Pazdior, auf Grund der vorerwähnten Vollmacht, erklärt an durch abzutreten und frei zu übertragen an seinen Mitgesellschafter:

Herrn Nicholas Illgen, vorgeannt, und dies, ebenfalls durch seinen vorbezeichneten Vertreter, annehmend:

alle fünfzehn (15) ihm gehörenden Anteile mit einem Nennwert von je tausend Euro (1.000,- EUR) der hiavor bezeichneten Gesellschaft VS VERTRIEBS SERVICE GmbH,

zum vereinbarten Preis von fünfzehntausend Euro (15.000,- EUR) welcher Preis der vorgeannte Verkäufer erklärt, vor Unterzeichnung vorliegender Urkunde und außer Gegenwart des amtierenden Notars, gänzlich erhalten zu haben wüüber er an durch Quittung bewilligt.

2) Der Gesellschafter, Herr Harald Florack, vorgeannt, durch seinen vorbenannten Vertreter und auf Grund einer der vorerwähnten Vollmachten, erklärt an durch abzutreten und frei zu übertragen an seinen ebenso hier persönlich anwesenden Mitgesellschafter:

Herrn Klaus Pazdior, vorgeannt, und dies annehmend:

seine sämtliche in der Gesellschaft gehaltenen fünfzehn (15) Anteile mit einem Nennwert von je tausend Euro (1.000,- EUR) der hiavor bezeichneten Gesellschaft VS VERTRIEBS SERVICE GmbH,

zum vereinbarten Preis von fünfzehntausend Euro (15.000,- EUR) welcher Preis der vorgeannte Verkäufer erklärt, vor Unterzeichnung vorliegender Urkunde und außer Gegenwart des amtierenden Notars, gänzlich erhalten zu haben wüüber er andurch Quittung bewilligt.

Sodann erklären die nunmehr beiden einzigen Gesellschafter, handelnd in ihren Eigenschaften als Geschäftsführer der Gesellschaft mit beschränkter Haftung VS VERTRIEBS SERVICE GmbH, vorbezeichnet, die hiavor getätigten Abtretun-

gen von Gesellschaftsanteilen im Namen der Gesellschaft anzunehmen und sie derselben gemäß Artikel 1690 des Zivilgesetzbuches als gültig zugestellt zu betrachten.

Zweiter Beschluss

Um den im ersten Beschluß getätigten Anteilabtretungen Rechnung zu tragen, beschliessen dieselben beiden Gesellschafter Artikel sechs (6) der Gesellschaftssatzung abzuändern um demselben folgenden Wortlaut zu geben:

«**Art. 6.** Das Gesellschaftskapital beträgt sechzigtausend Euro (60.000,- EUR) und ist eingeteilt in sechzig (60) Geschäftsanteile zu je tausend Euro (1.000,- EUR), voll eingezahlt.

Diese Geschäftsanteile wurden wie folgt gezeichnet:

1) Herr Nicholas Illgen, Kaufmann, wohnhaft Am Kaiserwald 9, D-54329 Konz, dreissig Anteile	30
2) Herr Klaus Pazdior, Bankkaufmann, wohnhaft rue Jean Engling 10, L-1466 Luxemburg, dreissig Anteile	30
Total: sechzig Anteile	60»

Worüber Urkunde, aufgenommen in Esch-sur-Alzette (Luxemburg), in der Amtsstube des unterzeichneten Notars, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung des dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannten erschienenen Partei, hat dieselbe gegenwärtige Urkunde mit uns, Notar, unterzeichnet.

Gezeichnet: K. Pazdior, B. Moutrier.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 27 février 2004, vol. 883, fol. 48, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Oehmen.

Für gleichlautende Ausfertigung, erteilt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Beles, den 17. März 2004.

J.-J. Wagner.

(024103.3/239/86) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2004.

VS VERTRIEBS SERVICE, GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: Wasserbillig, 74, route de Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 84.619.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 17 mars 2004.

J.-J. Wagner.

(024104.3/239/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2004.

GREEN HEAVEN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1226 Luxembourg, 20, rue J.P. Beicht.
R. C. Luxembourg B 69.239.

Décisions de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires du 13 février 2004

L'Assemblée Générale a décidé de transférer avec effet immédiat le siège social de la société de 16, rue de Nassau, L-2213 Luxembourg, au 20, rue J.-P. Beicht, L-1226 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 février 2004.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 15 mars 2004, réf. LSO-AO03065. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(024139.2//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2004.

GREEN HEAVEN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1226 Luxembourg, 20, rue J.P. Beicht.
R. C. Luxembourg B 69.239.

Décisions de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires du 13 février 2004

L'Assemblée Générale a décidé d'accepter la démission des administrateurs M. Flavio Marzona et la société COMEXCO INTERNATIONAL, S.à r.l., et de leur donner décharge pleine et entière pour l'exercice de leur mandat jusqu'à ce jour.

L'Assemblée Générale a décidé de nommer comme administrateurs M. Luciano Collot, administrateur de sociétés domicilié professionnellement à 20, rue J.P. Beicht, L-1226 Luxembourg et M. Jean-Marie Nicolay, juriste, domicilié professionnellement à 20, rue J.P. Beicht, L-1226 Luxembourg. Le mandat des administrateurs se terminera à l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'an 2007.

L'Assemblée Générale a décidé d'accepter la démission de Mme Nathalie Benferhat de sa fonction de commissaire aux comptes et de lui donner décharge pleine et entière pour l'exercice de son mandat jusqu'à ce jour. L'Assemblée Générale a décidé de nommer comme nouveau commissaire aux comptes la société ASSOCIATED ADVISORS FIDU-

CIARY, S.à r.l., domiciliée 20, rue J.P. Beicht, L-1226 Luxembourg. Le mandat du commissaire aux comptes se terminera à l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'an 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 février 2004.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 18 février 2004, réf. LSO-AN03856. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(024136.3/000/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2004.

VEGA ADVISORY HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 86.226.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire tenue exceptionnellement le 21 novembre 2003

- Les mandats d'Administrateur de Monsieur Yves Bayle, de Monsieur Sylvain Imperiale et de Monsieur Ivan Farace de Villaforesta, sont reconduits pour une nouvelle période statutaire d'un an jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2004.

- La société ERNST & YOUNG S.A., avec siège social au 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, est nommée en tant que Commissaire aux Comptes de la société pour une nouvelle période statutaire d'un an jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2004.

Certifié sincère et conforme

Pour la société VEGA ADVISORY HOLDING S.A.

SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 10 mars 2004, réf. LSO-AO02091. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

Extract of the resolutions taken at the Annual General Meeting held exceptionally on November 21, 2003.

- Mr Yves Bayle, Mr Sylvain Imperiale and Mr Ivan Farace De Villaforesta be re-elected as Directors of the company for a new statutory period of one year until the Annual General Meeting of 2004.

- ERNST & YOUNG S.A., with registered office at 6, rue Jean Monet, L-2180 Luxembourg, be elected as new Statutory Auditor for a new statutory period of one year until the Annual General Meeting of 2004.

For true copy

VEGA ADVISORY HOLDING S.A.

Signatures

Directors

Enregistré à Luxembourg, le 11 mars 2004, réf. LSO-AO02677. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(024078.3/795/30) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2004.

SWISSCOM EUROSLOT LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

R. C. Luxembourg B 96.794.

Extrait des résolutions prises par le Conseil d'Administration de la société par voie circulaire et censé s'être tenu à Luxembourg le 15 mars 2004

Il résulte d'une décision prise par le conseil d'administration de la Société en date du 15 mars 2004 que Monsieur Leo Brand résidant 9, Danckerstraat, 2517 TE Den Haag a été nommé administrateur-délégué de la Société avec effet au 13 novembre 2003 et pour une durée illimitée.

Pour publication

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 18 mars 2004, réf. LSO-AO03947. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(024066.3/253/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2004.
